



📖 ÉTUDE

OBSERVATOIRE DES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES DANS LE GRAND PARIS

BILAN 2019 PREMIÈRE ANNÉE DE TEST

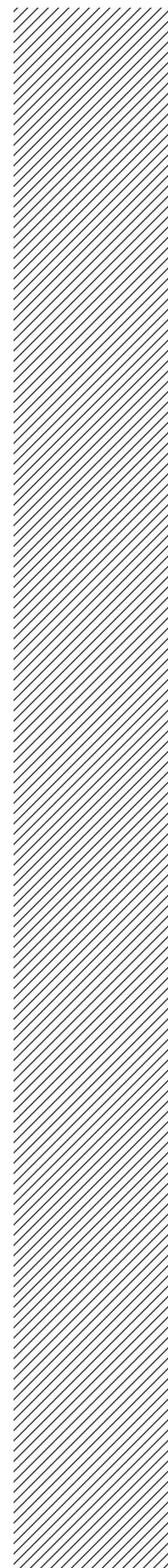
MARS 2020

Remerciements

L'Apur remercie l'ensemble des structures d'appui aux entreprises innovantes qui ont participé à la première année de mise en œuvre de l'observatoire sur la base du volontariat :

104factory / Atrium / Creatis-FAR / H2 / Impulse Partners / Incubateur Paris-Dauphine / Incubateur Voir& Entendre / iPEPS-ICM / La Fabrique / La Ruche / Paris Biotech Santé / ParisTech entrepreneurs / Pépinière 27 / Sciences Po Entrepreneurs / Silver Innov / Willa / Économie Circulaire / French Event Booster / Immobilier de demain / Le Swave / Le Tremplin / Level 256 / LINCC et Labo / Rhizome / Rolling Lab / Smart Food Paris / Tech Care Paris / Upper / Welcome City Lab

L'Apur remercie également l'ensemble des acteurs qui ont contribué aux réflexions, relayé l'information et ont permis d'en enrichir le contenu : La Ville de Paris et la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, les équipes de Paris&Co, les établissements publics territoriaux Grand-Orly Seine Bièvre et Est Ensemble.



Directrice de la publication : **Dominique ALBA**

Étude réalisée par : **Anne-Marie VILLOT**

Sous la direction de : **Emilie MOREAU**

Avec le concours de : **Emmanuel FAURE, Sandra ROGER, Pascale ROYNARD**

Photos et illustrations : **Apur sauf mention contraire**

Mise en page : **Apur**

www.apur.org

20P060501

Sommaire

INTRODUCTION	4
1. Les structures d'appui du panel 2019	11
La participation à la première année de collecte	12
Le portrait des structures du panel	14
Enjeux pour les deux prochaines années de la phase test	18
2. Les entreprises innovantes du panel 2019	21
Identifier les entreprises innovantes accompagnées, les compter, les suivre dans le temps	22
Décrire le profil des entreprises	24
Décrire la croissance des entreprises	30
Décrire le parcours immobilier des entreprises	38
Décrire les relations à l'écosystème d'innovation	42
3. Le profil des entrepreneurs du panel	45
Décrire le profil des équipes dirigeantes et des dirigeants	46
Une plus ou moins grande diversité dans les équipes	53
CONCLUSION	54
ANNEXE	56

Cette étude présente le bilan de la première année de mise en œuvre de l'observatoire dans le cadre d'une phase de test qui se déroulera en 2019-2020-2021.

25 % de structures d'accompagnement des jeunes entreprises innovantes de la Métropole du Grand Paris y ont participé en 2019. L'ambition de l'observatoire implique d'élargir le panel des structures pour augmenter le nombre d'entreprises innovantes observées. Cela ne sera possible qu'avec un soutien actif des grands acteurs de l'écosystème.

INTRODUCTION

L'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) s'est engagé en 2016 dans une démarche d'observation de l'innovation à Paris et dans la Métropole du Grand Paris (MGP) suite à un double constat :

- la dynamique en faveur de l'innovation et la structuration d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat et aux entreprises innovantes ;
- la faiblesse des outils disponibles pour décrire les transformations en cours, mesurer les évolutions et leur impact en particulier à l'échelle des territoires et de ceux qui y vivent et y travaillent.

Cette démarche prend notamment la forme d'un observatoire des jeunes entreprises innovantes dans la Métropole construit avec les structures d'appui – incubateurs, pépinières, plateformes d'innovation – qui les accompagnent. Plusieurs travaux ont été réalisés dans ce cadre. Ils sont téléchargeables sur la page dédiée à l'observatoire sur le site web de l'Apur¹. D'autres travaux portent sur des sujets proches, par exemple les actions menées dans le cadre de l'Arc de l'Innovation, valorisant les initiatives locales et accompagnant les projets innovants à impact positif via des appels à projets².

*Construire
un observatoire des
jeunes entreprises
innovantes
de la MGP avec
les structures qui
les accompagnent*

Le contexte de l'étude

En 2016, l'Apur a réalisé un atlas des lieux d'appui aux entreprises innovantes de la MGP, présentant des cartographies des incubateurs, des pépinières, des accélérateurs mais aussi des ateliers de fabrication numérique ou des espaces de coworking³. L'étude réalisée a également permis de faire le point sur les données disponibles pour décrire les « startups » en mettant en évidence une absence de consensus dans les définitions et la difficulté d'accès aux données précises.

Elle a constitué une avancée pour visualiser l'écosystème des lieux d'appui à la création ou à la maturation d'entreprises innovantes de la Métropole du Grand Paris à un instant « t » mais sans apporter de réponses satisfaisantes aux questions portant sur les entreprises et leur parcours : Combien d'entreprises innovantes sont accompagnées chaque année dans la métropole ? Dans quels champs d'activité proposent-elles des solutions ? Que deviennent-elles une fois sorties des programmes d'accom-

pagnement ? Créent-elles de l'emploi ? Quel est leur parcours immobilier ? Est-il possible d'identifier des facteurs de succès ou des freins à leur développement à différents moments de leurs parcours ?

L'Apur a conclu de l'étude de 2016 qu'il ne pouvait pas mobiliser les données publiques existantes* dans le cadre de son projet d'observatoire mais que chaque structure d'appui disposait d'une information sur les entreprises accompagnées pouvant alimenter une connaissance partagée de l'innovation. Ce constat a conduit à la préfiguration d'un observatoire des entreprises innovantes à l'échelle de la Métropole.

Après avoir fait l'objet d'une étude méthodologique en 2018, une mise en œuvre de l'observatoire a été décidée sur une période test de 3 ans, de 2019 à 2021. En 2019, un échantillon d'une trentaine de structures d'appui de la MGP a participé. Cette étude présente les résultats obtenus.

1 – <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/structures-appui-aux-entreprises-innovantes-metropole-grand-paris>

2 – <https://arcinnovation.fr/arc> ; <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/appels-projets-arc-innovation-analyse-projets-laureats>

3 – <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/innovation-paris-metropole-grand-paris-donnees-startups-lieux-methodes>

4 – <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/parcours-entreprises-innovantes-vers-indicateurs-communs>

5 – <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/parcours-entreprises-sortie-incubateurs-pepinieres-enquete-apres-27-entrepreneurs>

La préfiguration d'un observatoire des entreprises innovantes

2018 : la co-construction de la méthode⁴

Le travail méthodologique, réalisé en 2018 en collaboration avec plusieurs incubateurs et pépinières volontaires – le réseau des plateformes Paris&Co**, La Fabrique à Cachan, l'Atrium à Montreuil –, a conduit à retenir des indicateurs communs de suivi des entreprises, à préciser les données à collecter, leur format et les conditions de la collecte.

Il a été enrichi par une enquête réalisée par l'Apur auprès de 27 entrepreneurs innovants accompagnés par les structures de l'échantillon⁵.

L'objectif de l'observatoire

L'observatoire a vocation à s'inscrire dans la durée et à mesurer des évolutions tendanciennes. L'objectif poursuivi est multiple :

- constituer un panorama dynamique des entreprises innovantes et des structures qui les accompagnent à l'échelle de la Métropole du Grand Paris et de ses territoires ;
- disposer de données plus fiables et actualisées sur le parcours des entreprises ;
- mieux répondre aux besoins des entreprises ;
- faciliter le travail des structures dans la remontée des données et le partage de l'information ;
- identifier des panels d'entreprises pour mener des études complémentaires sur des sujets ciblés.

Les indicateurs retenus

Ils ont été regroupés en 6 rubriques :

- identifier les entreprises innovantes accompagnées, les compter et les suivre dans le temps ;
- décrire le profil des entreprises ;
- décrire le profil des entrepreneurs ;
- décrire la croissance des entreprises ; décrire les parcours immobiliers des entreprises ;

- décrire les relations à l'écosystème d'innovation.

Les données et leur articulation

Pour identifier un panel d'entreprises innovantes et calculer annuellement des indicateurs agrégés, l'observatoire articule différentes sources de données sur les entreprises :

- les données annuelles collectées par les structures d'appui partenaires pendant qu'elles accompagnent ou hébergent les entreprises. La méthode a été construite en partant des différentes données utilisées par les structures : dossier de candidature, rapports d'activité. Un travail de normalisation a toutefois été nécessaire pour pouvoir assembler les données collectées et calculer des indicateurs communs.
- les données de fichiers économiques acquis annuellement par l'Apur sur la base de la liste des entreprises identifiées par les structures. Ces données sont complémentaires aux données collectées par les structures, en particulier une fois les entreprises sorties d'accompagnement. À ce stade, il s'agit du fichier *societe.com*.

La méthode

En pratique, l'Apur met à disposition de chaque structure qui souhaite participer un protocole de partenariat cadre, qui garantit à la structure et aux entreprises la confidentialité des données nominatives, un fichier normalisé de collecte des données ou un questionnaire en ligne administrable en propre par chaque structure, qui peut aussi ajouter ses propres questions. Les données collectées doivent être transmises à l'Apur en début d'année.

Les résultats

Deux types de résultats sont produits par l'Apur après assemblage et analyse : des indicateurs par structure, transmis confidentiellement ; des résultats agrégés qui font l'objet d'une publication.

* Les données publiques sur les entreprises innovantes sont généralement confidentielles et relèvent le plus souvent du secret bancaire, du secret fiscal ou du secret des affaires. Elles renvoient à des systèmes d'aides, fondés sur des critères spécifiques et couvrent des périmètres particuliers. Des résultats agrégés sont publiés à l'échelle nationale ou régionale.

** Paris&Co est un référent pluridisciplinaire de l'innovation. Soutenue par la Ville de Paris, cette association intervient dans cinq domaines d'activité : l'incubation de startups (depuis 1998), l'expérimentation avec l'Urban Lab, l'innovation ouverte, l'attractivité internationale, les événements. En quelques années, les incubateurs de Paris&Co, généralistes ou centrés sur des technologies comme le numérique ou les nouveaux médias, ont muté vers des plateformes sectorielles d'innovation urbaine articulées autour d'un lieu d'incubation associant startups, acteurs publics et privés. Il développe désormais des plateformes dans la Métropole du Grand Paris. Plus d'informations sur <https://incubateurs.parisandco.com/> et le portrait réalisé par l'Apur en 2018 <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/incubateurs-metropole-grand-paris-portrait-paris-co>

2019-2021 : la phase test de l'observatoire

De 2019 à 2021, la mise en œuvre de la méthode est testée par l'Apur sur la base des données 2018, 2019, 2020 collectées par les structures sur les entreprises en cours d'accompagnement et des fichiers économiques complémentaires. L'analyse porte sur les entreprises innovantes accompagnées ou sorties d'accompagnement.

La période de test doit permettre de caler l'observatoire sur de multiples aspects pratiques : recueil des données, format, analyses et perspectives.

Elle doit aussi permettre une montée en puissance avec l'augmentation du nombre de structures contributrices pour accroître le nombre d'entreprises innovantes documentées.

Les résultats de la première année de test

En 2019, 29 structures ont contribué à la mise en place de l'observatoire en collectant et en transmettant à l'Apur des données sur les entreprises accompagnées en 2018.

Il s'agit d'un bon résultat pour cette première année de test. Elles représentent environ le quart des structures de type incubateurs, pépinières ou accélérateurs de la métropole et probablement plutôt la moitié des entreprises innovantes accompagnées individuellement car le panel inclut des structures à forte capacité d'accompagnement.

Une réunion de bilan de la première année de collecte s'est déroulée le 26 novembre 2019 avec les structures d'appui à l'Apur. Elle a permis d'échanger sur la méthode et les retours d'expérience. Elle a conduit à ajuster le questionnaire pour la seconde année afin de :

- simplifier la collecte, notamment sur le profil des cofondateurs ;
- mieux qualifier l'impact sociétal des solutions proposées par les entreprises ;
- décrire leur stade de développement et notamment le stade de développement commercial des entreprises, en complément des indicateurs clés de performance déjà présents : nombre d'emplois, chiffre d'affaires, levées de fonds, présence à l'international.

Ces résultats ont été présentés à un comité élargi de partenaires le 3 mars 2020. Il a été l'occasion de partager les résultats de la première année de test, de préciser les attentes des partenaires.

La présente étude synthétise les principaux résultats obtenus à l'issue de cette première année de test.

- **Une première partie présente les résultats concernant les structures d'appui qui ont participé.** Elle en dresse le portrait et souligne les enjeux liés à l'élargissement du panel, pour disposer d'informations à l'échelle de la Métropole.
- **La seconde partie décrit les entreprises innovantes identifiées par les structures du panel.** Les résultats agrégés correspondent aux indicateurs clés retenus dans l'étude méthodologique de 2018.
- **La troisième partie brosse le profil des entrepreneurs et des équipes dirigeantes de ces entreprises.**
- **La conclusion esquisse les pistes d'actions et les résultats attendus** pour les deux années à venir. Elle détaille les sujets qui pourraient donner lieu à des études plus détaillées dans le cadre de l'observatoire, et le questionnaire retenu pour la collecte 2020.

*En 2019,
29 structures
ont participé
à la première année
de l'observatoire,
25 % des structures
de la MGP*

Les retours d'expérience qui ont toute leur place dans ce document sont aisément repérables dans le texte.

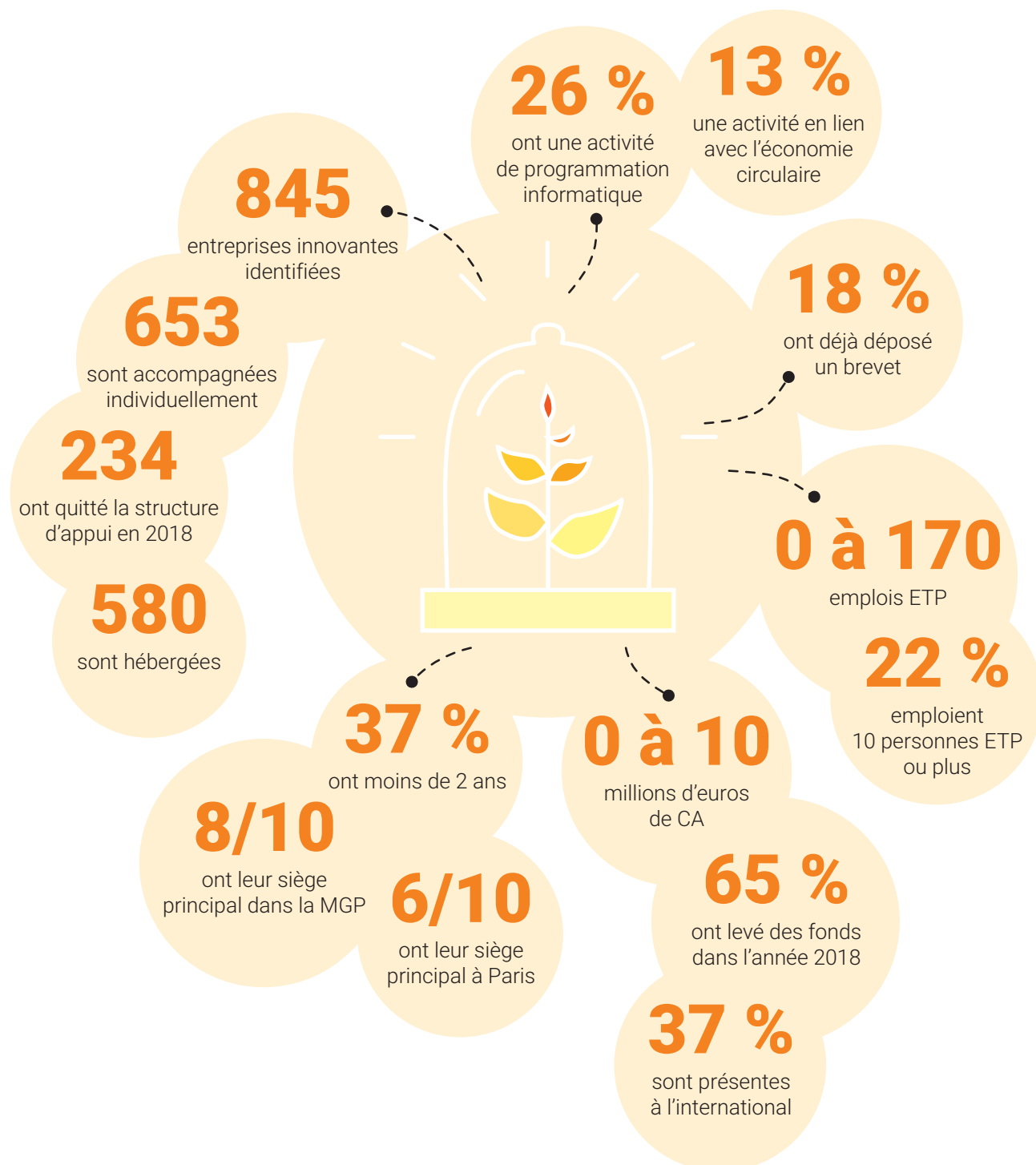


LES STRUCTURES D'APPUI DU PANEL



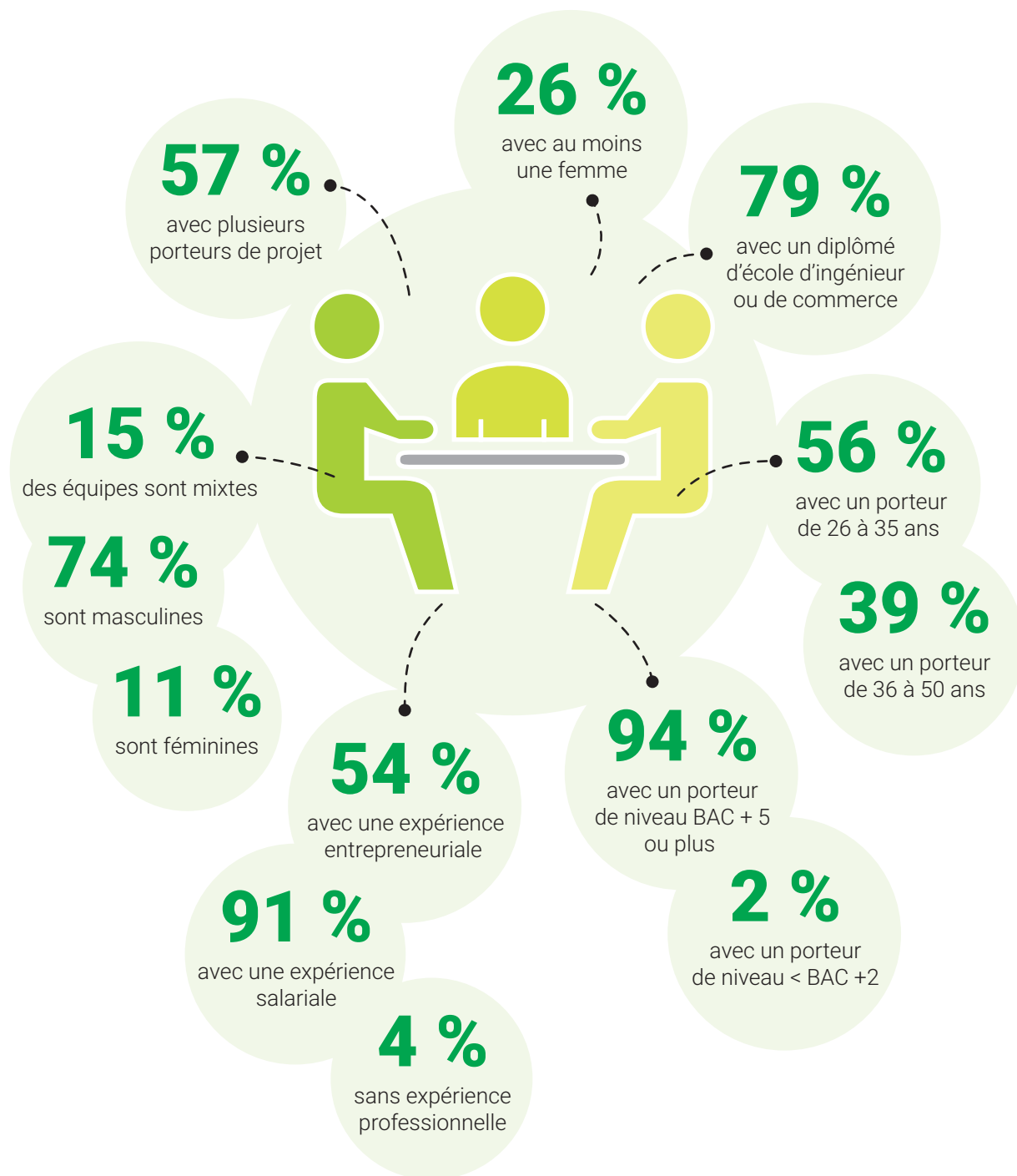
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

LES ENTREPRISES INNOVANTES

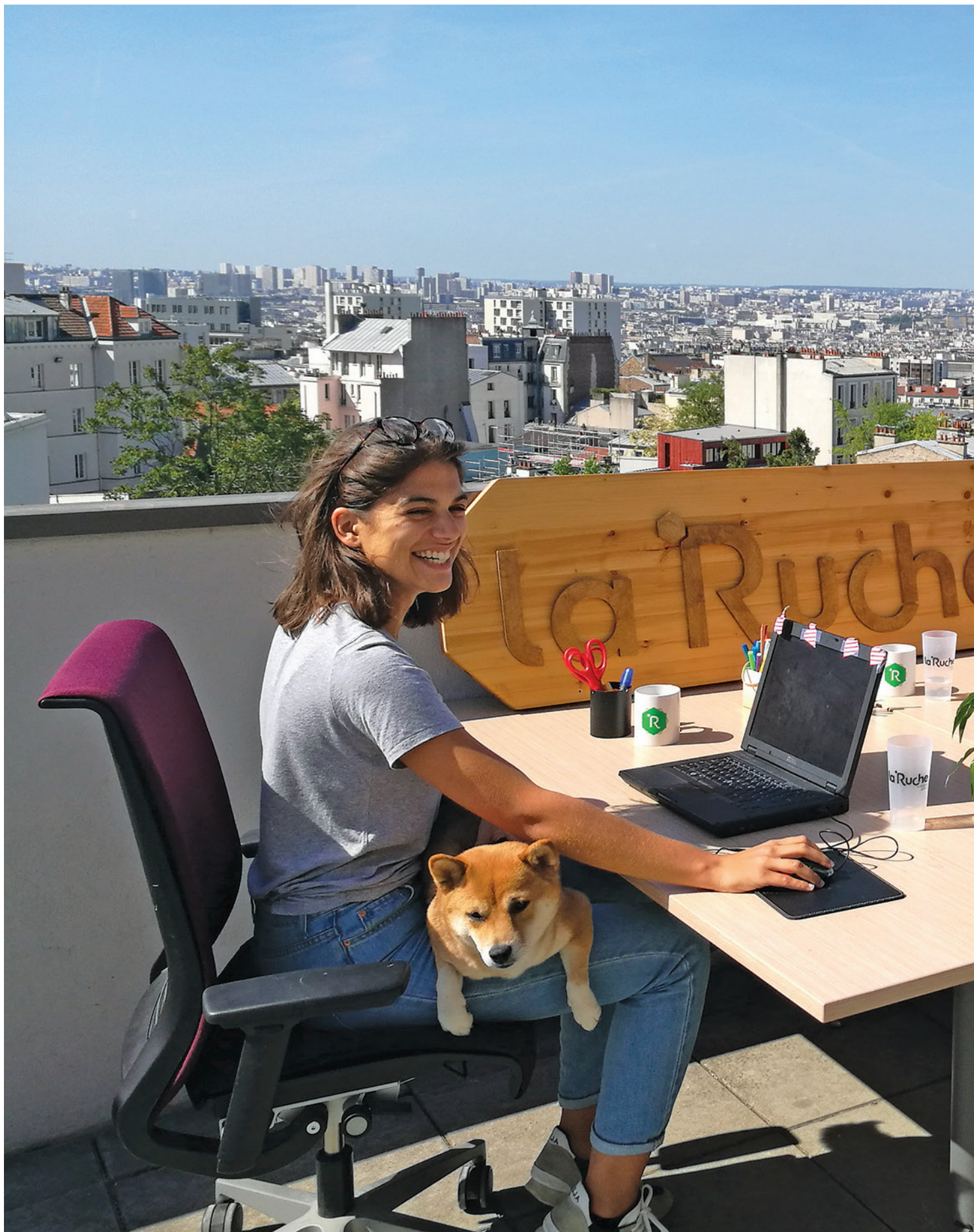


Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

LES ÉQUIPES DIRIGEANTES



Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur





1. LES STRUCTURES D'APPUI DU PANEL 2019

La participation à la première année de collecte

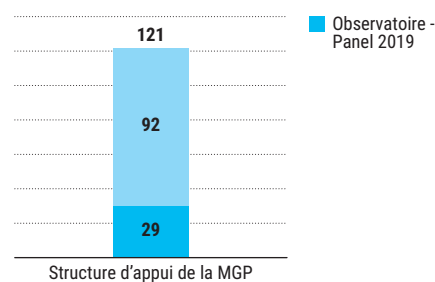
Le panel 2019

29 incubateurs, pépinières et plateformes d'innovation de la Métropole du Grand Paris ont contribué à la mise en place de l'observatoire en 2019. Ils représentent le quart des structures d'appui aux jeunes entreprises innovantes de la Métropole.

Les 29 structures du panel ont identifié et collecté des informations sur 872 entreprises innovantes déjà créées, accompagnées toute ou partie de l'année 2018.

Le taux de participation est satisfaisant pour la première année de l'observatoire. La participation de nouvelles structures dans les deux prochaines années de la phase test doit permettre de l'augmenter.

PARTICIPATION DES STRUCTURES À L'OBSERVATOIRE, PHASE TEST 2019-2021

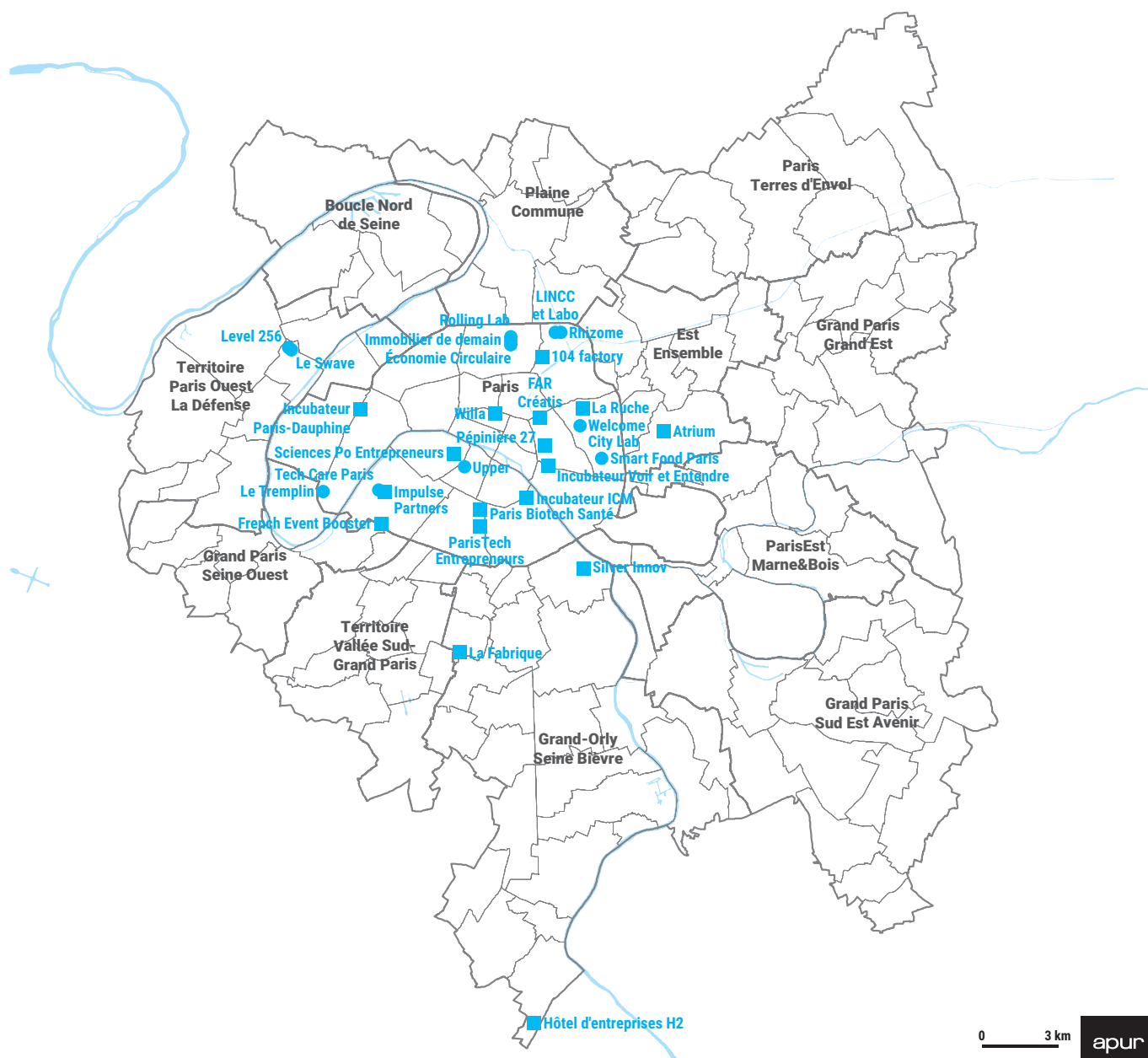


Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LA PARTICIPATION ET LA COLLECTE 2019

- L'appui des collectivités a été déterminant pour convaincre les structures de participer à l'observatoire dans cette phase de démarrage. Des réunions conjointes avec la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi de la Ville de Paris ont été organisées au premier semestre 2019 pour présenter la démarche aux incubateurs labélisés Paris-Innovation* : 21 des 24 structures bénéficiant du label Paris Innovation contribuent à l'observatoire dès sa première année. L'observatoire a également bénéficié du soutien de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et trois structures du territoire participent au projet, dont la pépinière La Fabrique, partenaire de la démarche, depuis l'origine.
 - La première année de test a été alourdie par la signature des protocoles d'échanges de données et le temps de prise en main du questionnaire.
 - Les structures disposent déjà de la plupart des informations demandées avec une organisation et des exploitations qui leur sont propres sous forme de tableaux, de bases de données ou d'outils de gestion. Dans tous les cas, la collecte et la transmission des données requièrent un travail de mise en forme et souvent des compléments, par exemple sous forme d'interviews ou d'enquête :
 - certaines structures ont prévu de faire évoluer leurs questionnaires ou leurs bases de données, par exemple les dossiers de candidature pour simplifier la collecte de données à l'avenir ;
 - certaines structures ont rencontré des difficultés à mobiliser les entreprises malgré les relances ;
 - suite à la réunion d'échanges du 26 novembre 2019, le questionnaire a été modifié pour la collecte 2020, pour alléger le temps de collecte dans certains cas ou l'enrichir (Cf. supra).
 - Plusieurs structures ont signalé des demandes de remontées d'informations en parallèle de plusieurs financeurs, notamment la Ville de Paris, la Région Ile-de-France ou le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). La définition d'un bloc de données normalisé en forme et en contenu sur les sujets communs pourrait simplifier la remontée d'informations des structures d'appui comme des entreprises. Il s'agit d'une piste à creuser.
 - Des contacts ont été pris avec d'autres territoires et structures de la MGP mais sans aboutir à une participation effective en 2019. Quatre structures labélisées Paris Innovation n'ont pas participé à la collecte 2019 ou avec un taux de réponse très faible.
- * **Le label Paris innovation et le fonds de soutien Paris Innovation Amorçage (PIA).** Pour un incubateur, être labélisé Paris Innovation rend les entreprises accompagnées éligibles au volet incubation du fonds de soutien Paris Innovation Amorçage (PIA), mis en place à Paris en 2009 pour pallier le déficit de financement privé des startups au démarrage des projets. Il est abondé à parts égales par Bpifrance et le département de Paris. Le PIA octroyé sur sélection des dossiers consiste en une subvention allant jusqu'à 30 000 euros de dépenses éligibles pour une jeune entreprise innovante accueillie au sein d'un incubateur labélisé « Paris Innovation ». L'autre volet du PIA concerne l'expérimentation. Depuis la Loi NOTRe, le PIA est adossé au dispositif régional Innov'Up. Parmi les critères de labélisation des incubateurs figurent notamment : être adossé à une structure d'enseignement supérieur ou de recherche ; porter sur des thématiques prioritaires de la Ville de Paris ou plus éloignées des circuits de financement ; faire partie du plan pépinière-incubateur de la Ville de Paris.

L'OBSERVATOIRE DES ENTREPRISES INNOVANTES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS LE PANEL 2019 DES STRUCTURES D'APPUI



Panel 2019

- Structures du réseau Paris&Co
- Autres structures

— Établissement Public Territorial de la MGP

— Commune, arrondissement

Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur



Avertissement

- La collecte d'informations réalisée en 2019 par les structures d'appui concerne les entreprises innovantes déjà créées accompagnées en 2018.
- Dans cette partie décrivant les structures et leurs capacités d'accompagnement, les entreprises peuvent être comptées plusieurs fois, si elles ont été identifiées par plusieurs structures.
- Les résultats propres à chaque structure ne figurent pas dans l'étude, ils ont été transmis confidentiellement à chacune.

Le portrait des structures du panel

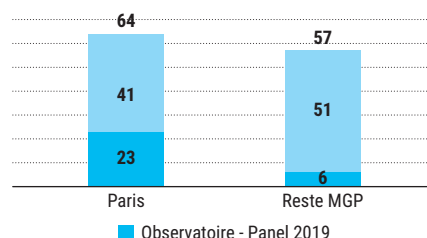
Une majorité de structures parisiennes

Sur les 29 structures d'accompagnement du panel :

- 23 sont situées à Paris ;
- 3 sont situées à Cachan, Ivry-sur-Seine et Viry-Châtillon dans l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre ;
- 2 sont situées dans la Grande Arche de La Défense dans l'EPT Paris Ouest La Défense ;
- 1 est située à Montreuil dans l'EPT Est Ensemble.

Les structures parisiennes sont surreprésentées dans le panel par rapport à leur poids estimé dans la MGP (80 % pour 60 % environ).

IMPLANTATION DANS LA MGP DES STRUCTURES D'APPUI



Total renseigné : 29 structures
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

Des structures variées, à l'instar de l'écosystème métropolitain d'innovation

Certaines structures du panel ciblent des porteurs de projets particuliers (les étudiants, les femmes entrepreneurs, les entrepreneurs étrangers), d'autres ciblent des thématiques ou des domaines spécifiques. Ces thématiques témoignent des mutations en cours de la société et concernent des champs très variés : alimentation ; culture ; économie circulaire ; économie sociale et solidaire ; économie du vieillissement ; édition et industries numériques, culturelles et créatives ; e-sport ; événementiel professionnel ; finances et as-

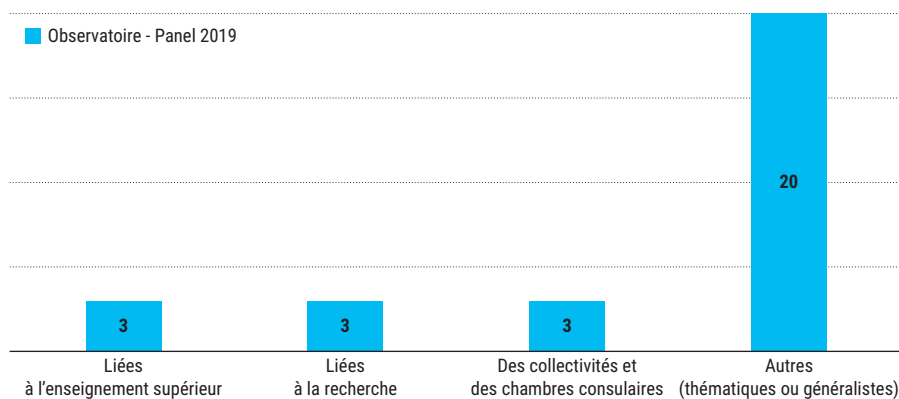
surances ; immobilier ; logement ; logistique ; mobilité ; ressources humaines ; santé ; sport ; tourisme...

Dans le panel :

- 3 incubateurs sont adossés à des établissements d'enseignement supérieur : *Incubateur Paris-Dauphine, Sciences Po Entrepreneurs, ParisTech entrepreneurs* ;
- 3 incubateurs sont adossés à des structures de recherche (instituts, hôpitaux) : *Incubateur Voir & Entendre, iPEPS-ICM (Institut du Cerveau et de la Moelle épinière), Paris Biotech Santé* ;

- 3 pépinières ou hôtel d'entreprises sont davantage orientées vers le développement économique local, mêlant tout type d'entreprises, innovantes ou non : *Atrium, La Fabrique, hôtel d'entreprises H2* ;
- Les 20 autres structures, parfois portées par des associations, des entreprises ou des équipements, embrassent de très nombreux domaines : *104factory (culture), Creatis-FAR (culture), Impulse Partners (plusieurs thématiques à travers différents programmes), La Ruche (économie sociale et solidaire), Pépinière 27 (généraliste), Silver Innov (économie du vieillissement en lien avec l'hôpital Charles Foix), Willa (entrepreneuriat féminin)* ainsi que les plateformes thématiques animées par Paris&Co en 2018 : *Économie Circulaire, French Event Booster de Viparis (salons et événements professionnels), Immobilier de demain, Le Swave (fintech), Le Tremplin (sport), Level 256 (e-sport), LINCC et Labo (édition et industries numériques, culturelles et créatives), Rhizome (ressources humaines), Rolling Lab (logistique et mobilité), Smart Food Paris (alimentation), Tech Care Paris (santé), Upper (généraliste), Welcome City Lab (tourisme)*.

TYPES DE STRUCTURES



Total renseigné : 29 structures
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

Différents modèles d'accompagnement

Les modèles d'accompagnement évoluent et les structures d'appui aussi. Elles proposent de plus en plus souvent un bouquet de services : accompagnement individuel, accompagnement collectif, hébergement, résidence, espaces de coworking, mise en relation dans un réseau ou une communauté d'entrepreneurs et d'acteurs, présents physiquement ou non, rôle de plateforme, évènementiel.

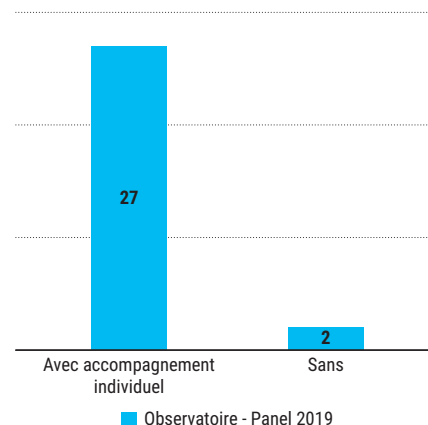
Ces évolutions interrogent le périmètre de l'observatoire. Elles questionnent plus largement les modèles d'accompagnement, la place de l'accompagnement collectif et le rôle des communautés d'entrepreneurs et d'acteurs. Ce sera encore davantage le cas avec l'intégration d'autres structures et d'autres modèles d'accompagnement dans l'observatoire comme le campus numérique de Station F* ou une structure comme The Family.

27 structures du panel proposent aux jeunes entreprises innovantes déjà créées un accompagnement individuel (coach, mentor...) associé à d'autres services (hébergement, accompagnement collectif).

Deux structures du panel, labélisées Paris Innovation, ont un positionnement sans ou avec peu d'accompagnement individuel. Pépinière 27 propose un hébergement et un accompagnement collectif. Impulse Lab fonde son appui sur son activité de conseil avec intégration des entreprises dans un réseau d'acteurs.

** À Station F, sur les 1000 startups présentes, le « Founders Program » accompagne environ 200 entreprises chaque année. Elles bénéficient d'un hébergement mais sans coach, ni mentor. Les entreprises sont intégrées à une communauté d'entrepreneurs et d'acteurs, présents sur le campus (sources : site web de Station F et Maddyess).*

STRUCTURES QUI PROPOSENT UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL



Total renseigné : 29 structures
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP - collecte 2019 - traitement Apur

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'OBSERVATOIRE

Des termes à qualifier : « jeune entreprise innovante », « accompagnement individuel et collectif »

- En l'absence de définition partagée des entreprises innovantes, il a été choisi dans le cadre de cet observatoire de laisser aux structures le soin d'apprécier si les entreprises créées qu'elles accompagnent étaient innovantes ou non au moment de leur accompagnement. Ce classement comporte donc une part d'interprétation. Dans de nombreux incubateurs, la sélection des candidats intègre un critère d'innovation et la totalité des entreprises sont qualifiées d'innovantes. Dans les structures orientées vers le développement local du panel, les entreprises qui ne sont pas innovantes représentent de 55 % à 80 % des entreprises accueillies, hébergées ou accompagnées.
- À ce stade la notion d'accompagnement individuel n'a pas fait l'objet d'une définition. Elle pourrait l'être davantage par la suite, avec par exemple une période minimale d'accompagnement.

Un périmètre d'entreprises à préciser pour l'observatoire

- La diversité des modèles d'accompagnement interroge le périmètre de l'observatoire et la cohérence des indicateurs calculés.
- Les données sur les entreprises innovantes issues de la collecte 2019 ne sont pas toujours comparables en périmètre. Pour les structures proposant un accompagnement individuel, elles correspondent aux seules entreprises accompagnées individuellement. Pour les deux autres structures, le questionnaire a été soumis à la communauté des entreprises hébergées ou membre du réseau dans son ensemble. La plupart des structures n'envisagent pas de collecter des informations détaillées sur l'ensemble de leur communauté d'entrepreneurs même si, avec le développement des programmes d'aides et de conseil aux entreprises innovantes, elles soulignent l'importance croissante de l'accompagnement collectif et de leur rôle de mise en relation des acteurs : des qualités d'accompagnement qui différencient les structures les unes des autres et qui relèvent de leur savoir-faire mais qui sont difficiles à évaluer et à mesurer.

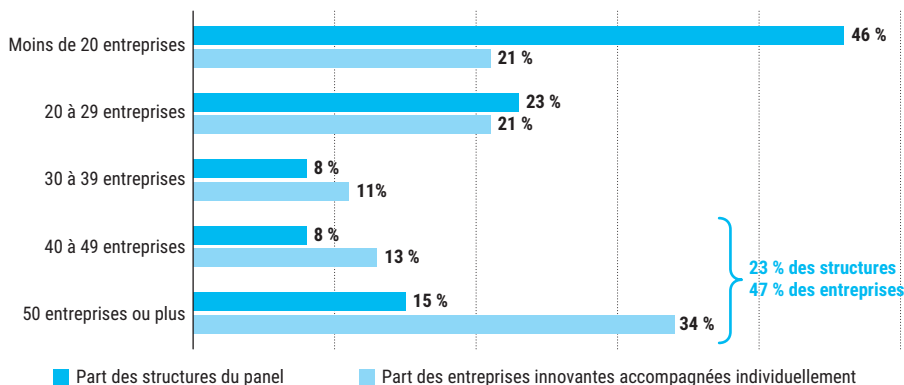
Des capacités d'accompagnement variables selon les structures

Le nombre d'entreprises innovantes accompagnées individuellement au cours de l'année 2018 varie de 10 à 70 parmi les structures du panel.

46 % des structures du panel (12) ont accompagné individuellement moins de 20 entreprises innovantes en 2018 et 21 % des entreprises ciblées. Ces structures concourent à la diversité de l'écosystème, parfois sur des thématiques très pointues.

23 % des structures (6) ont une capacité annuelle d'accompagnement de 40 entreprises et plus : elles ont accompagné 47 % des entreprises ciblées.

TAILLE DES STRUCTURES



Total renseigné : 26 structures

Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP - collecte 2019 - traitement Apur

Un renouvellement rapide des entreprises accompagnées

En moyenne, 70 % des entreprises accompagnées individuellement en 2018 par les structures du panel sont arrivées ou ont quitté leur structure d'accueil au cours de l'année.

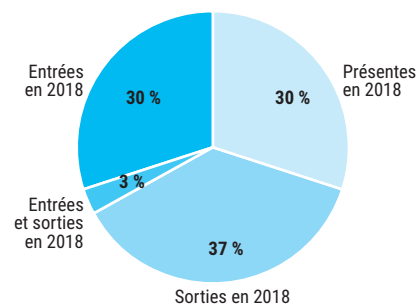
Parmi les 667 entreprises accompagnées individuellement en 2018, 33 % correspondent à de nouveaux projets intégrés en cours d'année, 40 % à des projets sortis d'accompagnement dans l'année.

Les structures d'appui sont des lieux d'interaction et d'échanges par leur communauté d'entrepreneurs et d'ac-

teurs. Elles sont aussi des lieux de brassage par le renouvellement des entreprises accompagnées individuellement. Ce renouvellement est la conséquence de la durée d'accompagnement qui varie généralement de 1 à 3 ans, y compris pour les entreprises scientifiques ou en lien avec la recherche dont les temps de développement sont pourtant beaucoup plus longs.

Les entreprises innovantes sorties d'accompagnement en 2018 constituent le premier panel d'alumni à suivre en 2020 dans le cadre de l'observatoire.

FLUX DES ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES INDIVIDUELLEMENT DANS LES STRUCTURES



Total renseigné : 667 entreprises innovantes accompagnées individuellement par 27 structures

Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP - collecte 2019 - traitement Apur



Avertissement

Sauf indication, les pourcentages sont exprimés sur la base renseignée

Co-incubation ou pluri-accompagnement (à l'intérieur du panel)

18 structures du panel (62 %) accompagnent une entreprise innovante citée par une autre structure du panel.

Cela ne concerne que 3 % de la totalité des entreprises innovantes du panel sans double compte mais ce chiffre, lié à la taille du panel de structures, devrait augmenter avec lui.

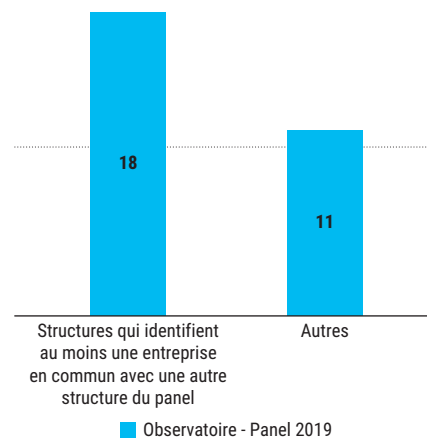
Le fait qu'une entreprise soit citée par plusieurs structures peut refléter une co-incubation dans le cadre de collaborations établies entre structures. Elle permet de faire bénéficier les entreprises de savoir-faire complémentaires, d'équipements technologiques spécifiques ou de capacités d'accueil. L'incubateur Agoranov, labélisé Paris

innovation, qui n'a pas contribué à l'observatoire cette année, a été souvent cité par d'autres structures du panel, pour des co-incubations.

Il peut aussi s'agir de pluri-incubation hors d'un cadre de collaboration établi. Certains entrepreneurs souhaitant élargir et diversifier leurs réseaux d'acteurs peuvent y avoir recours. C'est par exemple le cas des startups de l'immobilier identifiées à la fois par Impulse Lab, qui développe un programme axé sur l'immobilier et par la plateforme « immobilier de demain » de Paris&Co, où elles sont accompagnées individuellement.

Il sera intéressant de suivre ce résultat dans le cadre de l'observatoire.

STRUCTURES DU PANEL 2019



Total renseigné : 29 structures
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP - collecte 2019 - traitement Apur

Enjeux pour les deux prochaines années de la phase test

Estimer la capacité annuelle d'accompagnement individuel des jeunes entreprises innovantes des structures de la MGP

Au terme de cette première année de collecte, il est encore trop tôt pour avoir une idée précise de la capacité annuelle d'accompagnement individuel des jeunes entreprises innovantes des structures d'accompagnement de la MGP : les résultats obtenus sont relatifs au panel. 667 entreprises innovantes ont été accompagnées individuellement par les structures du panel sur des durées variables. Elles représentent environ le quart des structures de la MGP.

Cette proportion n'est sans doute pas transposable aux entreprises. La présence de « grosses » structures dans le panel, notamment les plateformes thématiques animées par Paris&Co, laisse en effet penser que le panel d'entreprises identifiées dans l'observatoire correspond plutôt à la moitié d'entre elles. La capacité annuelle d'accompagnement individuel des jeunes entreprises innovantes par les structures de la MGP avoisinerait alors les 1 200 entreprises, un chiffre à confirmer avec la consolidation de l'observatoire dans les années à venir.

Suivre l'évolution de la capacité sur la durée ?

Cette capacité annuelle fluctue avec l'apparition/la disparition de structures ou l'évolution de la capacité d'accompagnement des structures existantes (ressources humaines, taille des locaux).

Dans le cadre de la collecte 2019 de l'observatoire, un excédent de 50 entreprises entre les flux cumulés entrants et sortants des entreprises accompagnées individuellement a été constaté. Cette différence en volume traduit peut-être un accroissement de la capacité d'ac-

compagnement individuel au cours de l'année sur le panel (+ 7 %) mais cela doit être confirmé sur une période plus longue car les écarts constatés dans les structures (des hausses ou des baisses) peuvent aussi seulement refléter des calendriers de recrutement particuliers dans l'année.

Préciser le périmètre de l'observatoire : des arbitrages nécessaires

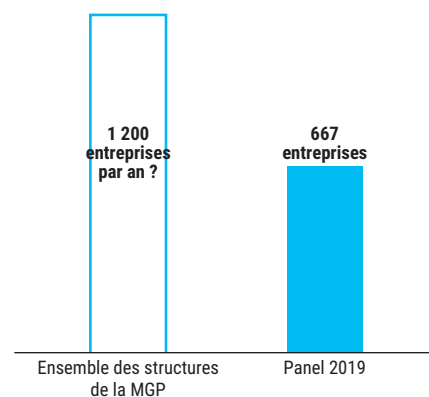
Pour des raisons de cohérence des résultats, l'observatoire pourrait cibler dans la phase test le parcours des entreprises innovantes :

- accompagnées individuellement ou hébergées sur une période déterminée suffisamment longue ;
- les structures d'appui qui proposent ces services.

Élargir le panel des structures qui participent à l'observatoire

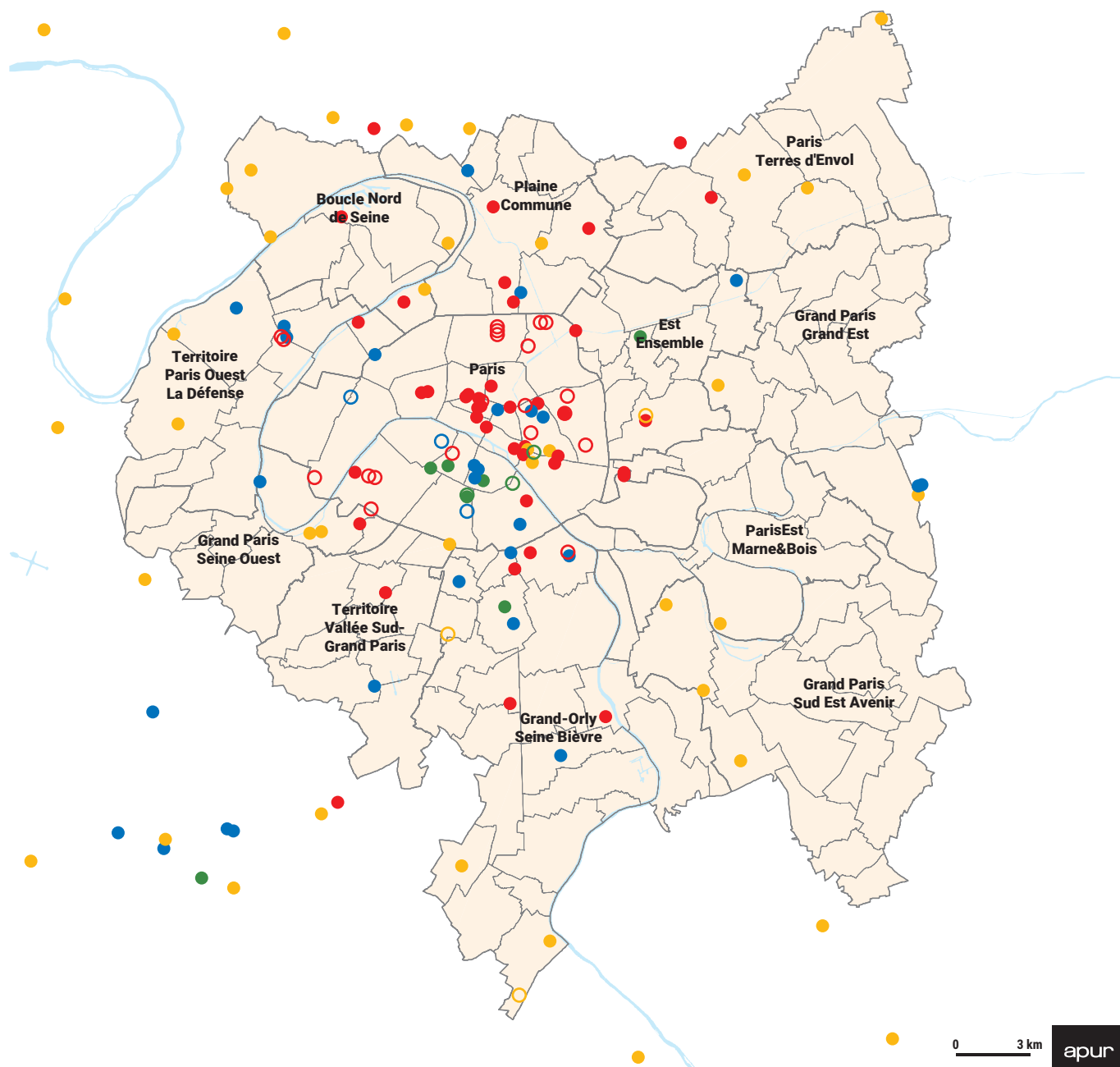
L'ambition métropolitaine de l'observatoire implique d'élargir le panel des structures pour augmenter le nombre d'entreprises innovantes observées. La marge de progression diffère selon les types de structures et les territoires comme le montre la carte ci-contre.

CAPACITÉ D'ACCOMPAGNEMENT ANNUEL DES STRUCTURES DE LA MGP



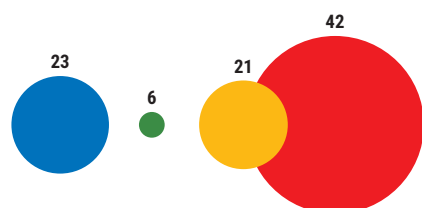
Total renseigné : 27 structures
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP - collecte 2019 - traitement Apur

ÉLARGIR LE PANEL DES STRUCTURES D'APPUI DE L'OBSERVATOIRE DES ENTREPRISES INNOVANTES DE LA MGP EN 2020 ET 2021



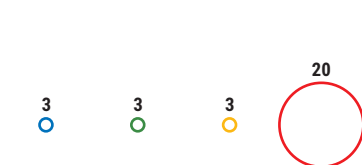
Prospect 2020-2021 dans la MGP

- Enseignement
- Recherche
- Collectivités ou chambres consulaires
- Autres



Panel 2019

- Enseignement
- Recherche
- Collectivités ou chambres consulaires
- Autres



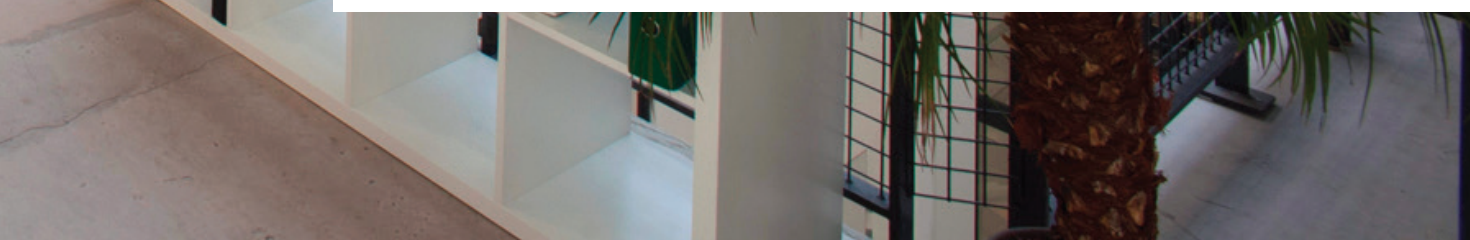
- Établissement Public Territorial de la MGP
- Commune, arrondissement

Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur





2. LES ENTREPRISES INNOVANTES DU PANEL 2019



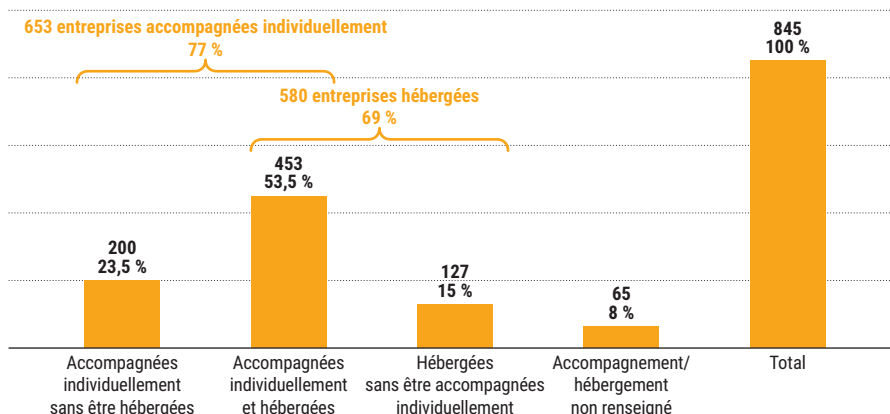
Identifier les entreprises innovantes accompagnées, les compter, les suivre dans le temps

845 entreprises innovantes identifiées dans la collecte 2019

Les entreprises utilisent différents services proposés par les structures d'accueil. Le questionnaire 2019 permet de décrire leur situation en matière d'hébergement et d'accompagnement individuel :

- 653 entreprises du panel (77 %) sont accompagnées individuellement par au moins une structure. Parmi elles, 31 % ne sont pas hébergées ;
- 127 entreprises du panel (15 %) sont hébergées sans être accompagnées individuellement.

VENTILATION DES ENTREPRISES SELON LES SERVICES UTILISÉS



Total renseigné : 845 entreprises innovantes du panel sans double compte
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP - collecte 2019 - traitement Apur

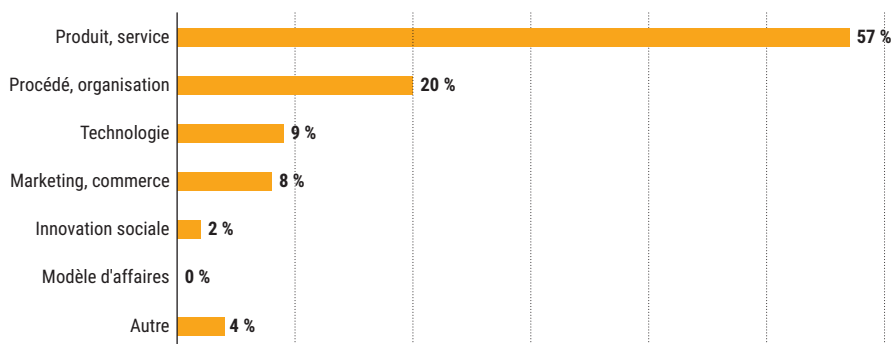
Une majorité innove dans l'offre d'un produit ou d'un service

57 % des entreprises innove principalement dans l'offre d'un produit ou d'un service.

20 % font de l'innovation de procédé ou d'organisation. 9 % doivent leur caractère innovant à une solution technologique et 8 % à une solution liée au marketing ou au commerce.

Au sein d'une même structure, les entreprises innovantes relèvent généralement de différents domaines d'innovation.

VENTILATION PAR PRINCIPAL DOMAINE D'INNOVATION*



* Typologie issue du référentiel Innovation Nouvelle Génération 2015, Bpifrance et FING
Total renseigné : 631 entreprises innovantes sans double compte - non renseigné : 214 entreprises
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP - collecte 2019 - traitement Apur



Avertissement

- En l'absence de définition partagée du caractère innovant des entreprises, ce sont les structures qui ont apprécié si les entreprises accueillies étaient innovantes ou non.
- Les résultats publiés dans cette partie sont sans double compte (sdc) : une entreprise accompagnée par deux structures du panel n'est comptée qu'une fois.
- Sauf indication, les pourcentages sont exprimés sur la base du total renseigné.
- Aucune entreprise n'est citée nominativement.

Les évènements particuliers observés en 2018

2 % des entreprises innovantes accompagnées individuellement en 2018 ont fait l'objet d'un rachat dans l'année. Dans certains cas, il s'agit du but poursuivi par les entrepreneurs.

La cessation d'activité concerne une minorité d'entreprises du panel : 1 % ont été radiées dans l'année, 3 % ont fait l'objet d'un jugement ou d'un évènement qui laisse présager une possible cessation d'activité.

Ces entreprises figurent dans le fichier societe.com pour un des jugements suivants : « Liquidation judiciaire simplifiée » ; « Liquidation judiciaire » ; « Clôture pour insuffisance d'actif » ; « Jugement de clôture après cession » ou un des évènements suivants : « Dissolution » ; « Clôture opérations de liquidation » ; « Bilan de clôture ou de liquidation », intervenus en 2018.

2 %

Rachetées dans l'année

1 %

Radiées dans l'année

Sources : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – societe.com, traitement Apur

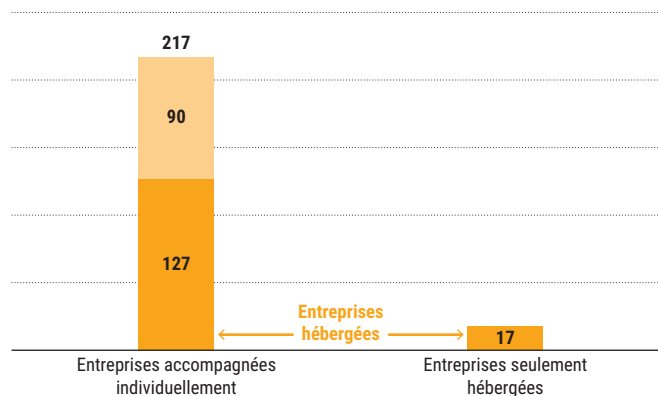
234 entreprises du panel ont quitté leur structure d'accueil en 2018

À partir de 2020, le parcours de ces entreprises considérées comme des alumni sera documenté par l'Apur : calcul de taux de survie, suivi de l'implantation des entreprises et de leur développement. Avec le renouvellement des projets accompagnés, ce panel devrait augmenter rapidement.

Parmi les alumni identifiés, 93 % (217) étaient accompagnés individuellement. La plupart (61 %) a été accompagné 1 et 2 ans. 29 % ont été accompagnés plus de 2 ans.

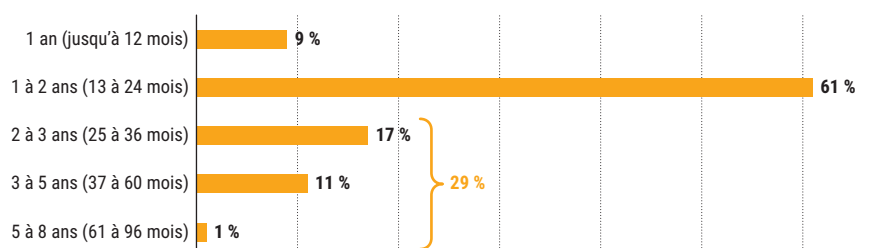
62 % (144), accompagnés individuellement ou non, étaient hébergés par leur structure d'appui et ont été confrontés à la recherche de nouveaux locaux pour leur entreprise à leur sortie.

LES ENTREPRISES SORTIES D'ACCOMPAGNEMENT EN 2018, LE PANEL D'ALUMNI



Total renseigné : 234 entreprises innovantes sans double compte
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

DURÉE D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL



Total renseigné : 217 entreprises innovantes accompagnées individuellement sans double compte
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

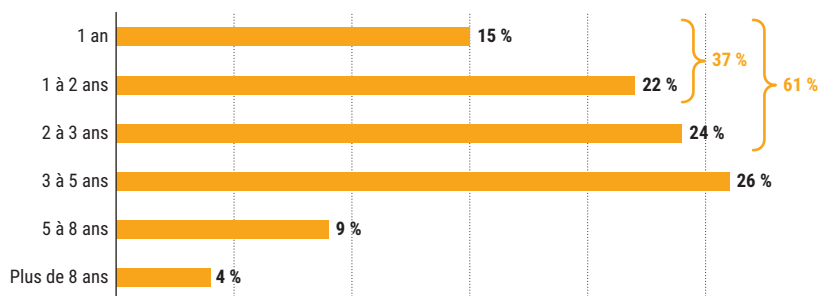
Décrire le profil des entreprises

Une majorité de très jeunes pousses

Les structures du panel ciblent de jeunes entreprises : 61 % ont moins de trois ans et 37 % ont moins de deux ans.

L'âge de l'entreprise constitue souvent un des critères à remplir pour être sélectionné.

ÂGE DES ENTREPRISES DEPUIS L'ANNÉE D'IMMATRICULATION



Total renseigné : 833 entreprises innovantes sans double compte – non renseigné : 12 entreprises
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

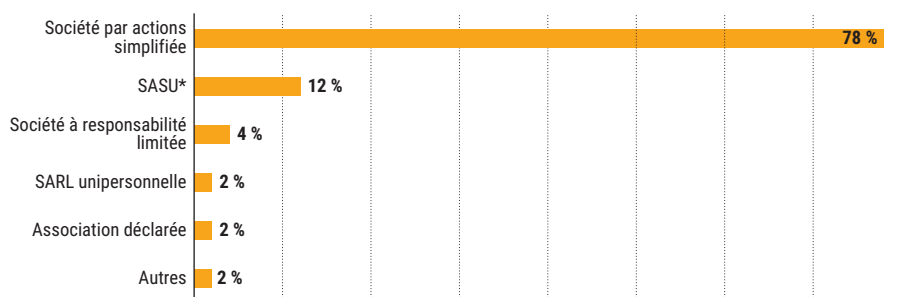
Le statut de société par actions simplifiée est plébiscité

78 % des entreprises sont des sociétés par actions simplifiées (SAS), 12 % des sociétés par actions simplifiées unipersonnelles, à associé unique (SASU).

Le statut de SAS a l'avantage d'offrir une grande flexibilité pour faire entrer facilement de nouveaux actionnaires dans le capital de l'entreprise, notamment en cas de levée de fonds.

La responsabilité des associés est limitée à leur apport personnel et ils peuvent disposer de prérogatives indépendamment de leur capital.

FORME JURIDIQUE DES ENTREPRISES



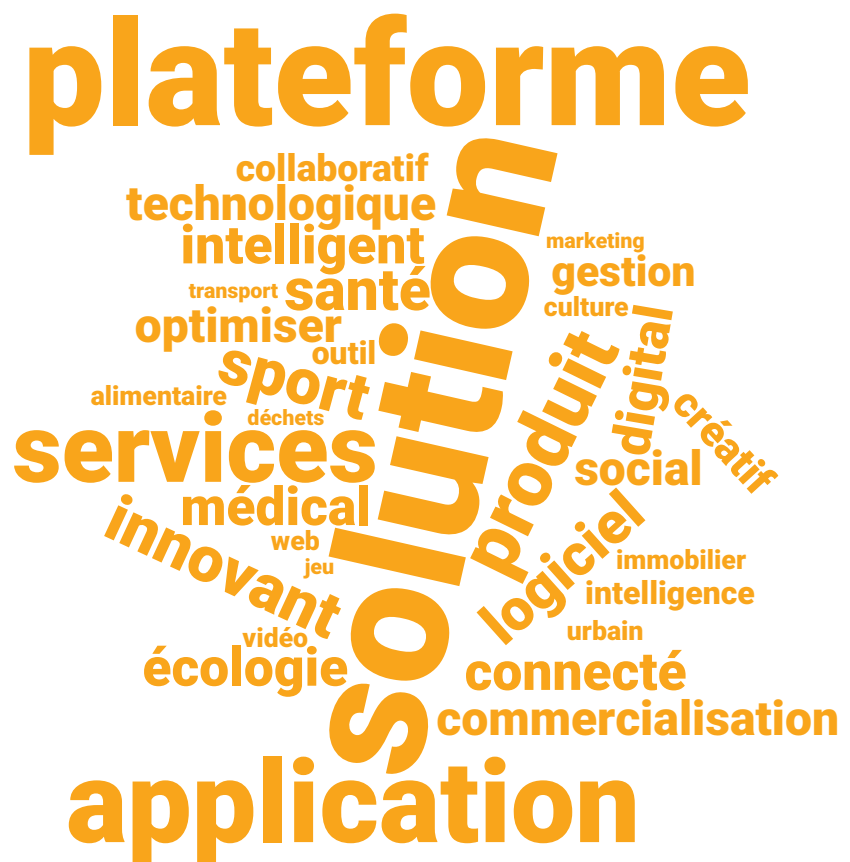
* Société par actions simplifiée à associé uniques
Total renseigné : 830 entreprises innovantes sans double compte – non renseigné : 15 entreprises
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

Des pitches de présentation protéiformes

Une présentation commerciale de l'entreprise, souvent celle qui figure sur le web, décrit 8 entreprises du panel sur 10. Certains mots-clés ou formulations apparaissent de manière récurrente comme le montre le résultat du traitement automatique de ces pitches réalisé ci-contre par l'Apur. Les entreprises sont 16 % à utiliser le mot « solution » (114) ; 14 % à utiliser le mot « plateforme » (100) et 9 % à utiliser le mot « application » (62), sans doute des *pure-players* dans leur domaine. Certains secteurs émergent comme le sport, la santé, l'écologie mais aussi l'immobilier ou la culture.

Cette information à base de pitches constitue un matériau brut et protéiforme. Les formulations sont par définition non normalisées et très inégales en contenu. Elles peuvent évoquer le produit ou le service proposé, un domaine d'activité, le marché, mettre en avant un outil, un problème, un enjeu... Une diversité qui rappelle les essais des incubateurs pour classer les entreprises innovantes, les candidats ou les lauréats sélectionnés.

À retravailler et à associer à d'autres sources d'informations, cette information pourrait contribuer à décrire l'activité des entreprises dans le cadre de travaux complémentaires. Mais une analyse de l'évolution du contenu des pitches paraît peu pertinente à ce stade. Dès 2020 et pour simplifier le questionnaire, la présentation des entreprises ne sera demandée que la première année d'accompagnement, à l'entrée dans la structure. Lors du comité des partenaires élargi du 3 mars 2020, plusieurs partenaires ont souhaité ajouter une question sur le secteur d'activités des entreprises.



Total renseigné : 710 entreprises innovantes sans double compte – non renseigné : 135 entreprises
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

Des activités variées mais une prédominance du secteur « information et communication » notamment « programmation informatique »

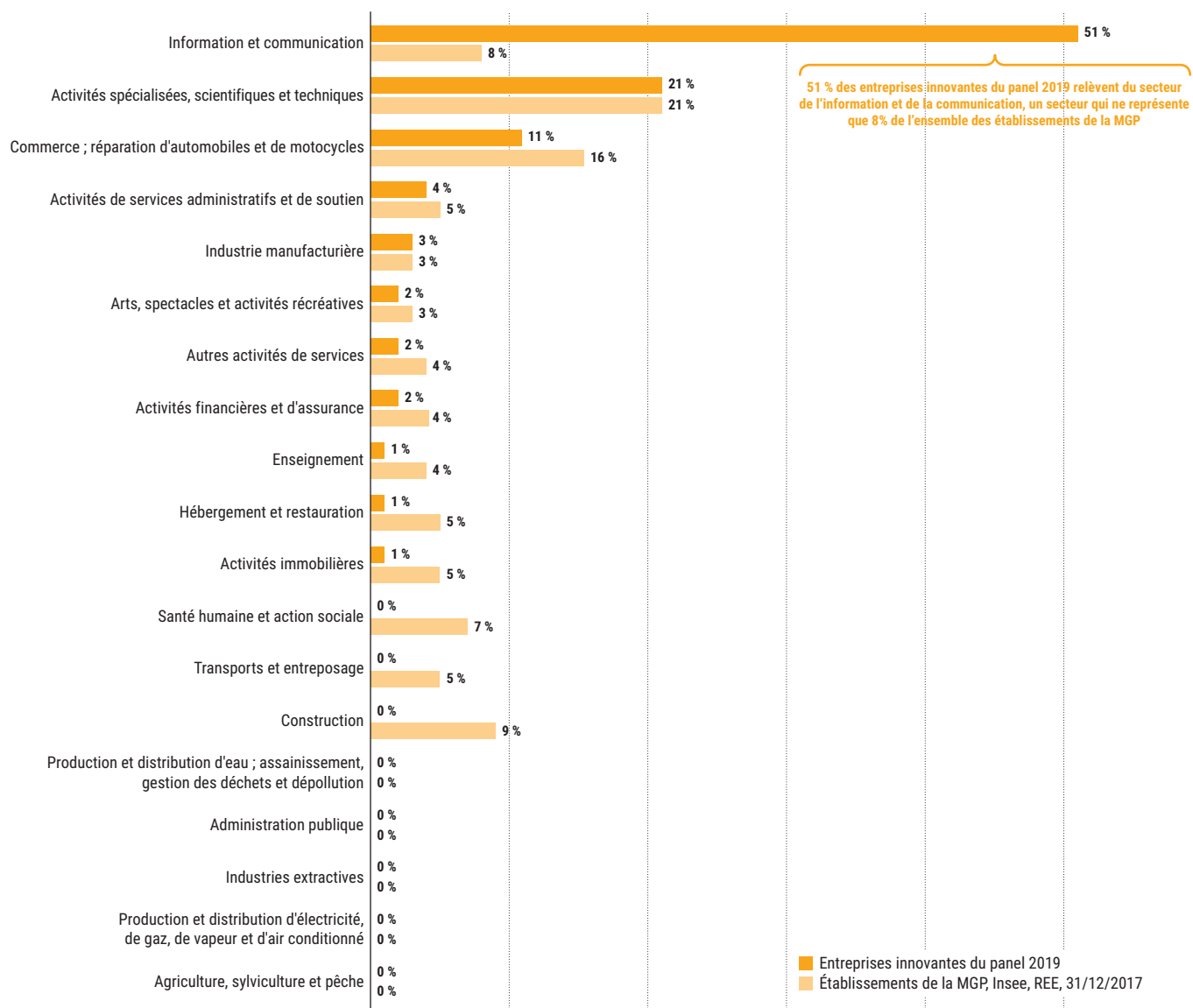
La nomenclature Insee des activités principales exercées avec ses codes NAF plus ou moins détaillés peine à identifier et décrire les entreprises innovantes. Dans le cadre de l'observatoire, elle peut néanmoins permettre des analyses complémentaires :

- l'identification des entreprises relevant de filières particulières comme le numérique ;

- la mise en lumière de spécificités avec la comparaison des profils des entreprises innovantes et de l'ensemble des entreprises présentes sur un territoire ;
- une mesure de l'évolution du poids de certains secteurs.

51 % des entreprises innovantes du panel 2019 relèvent du secteur de l'information et de la communication.

LES ENTREPRISES INNOVANTES DU PANEL PAR ACTIVITÉS PRINCIPALES EXERCÉES (NAF21)*



* Nomenclature INSEE 2008 des Activités Principales Exercées (NAF) de niveau 1 (21 postes)

Total renseigné : 828 entreprises innovantes sans double compte – non renseigné : 17 entreprises

Sources : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP, Insee, répertoire des entreprises et des établissements (REE) au 31/12/2017, hors micro-entrepreneurs dont les revenus sont nuls – collecte 2019 – traitement Apur

Cette spécificité les distingue de l'ensemble des établissements métropolitains puisque ce secteur représente seulement 8 % des établissements à l'échelle de la Métropole du Grand Paris et 9 % à Paris. 21 % des entreprises innovantes du panel relèvent des activités spécialisées, scientifiques et techniques et 11 % du commerce.

55 % des entreprises innovantes du panel relèvent directement de la filière numérique d'après leur code NAF et selon

la méthodologie développée en 2016**. Parmi elles, 26 % des entreprises (215) exerce l'activité de « programmation informatique ». Au-delà de ces activités, le numérique représente souvent pour les entreprises innovantes un outil virtuel qui s'applique à un secteur d'activité bien réel. Tous les secteurs d'activité sont concernés par la transition numérique comme paraît l'indiquer le poids de la rubrique « Autres » qui regroupe 29 % des entreprises du panel (242) autour de 130 secteurs d'activités

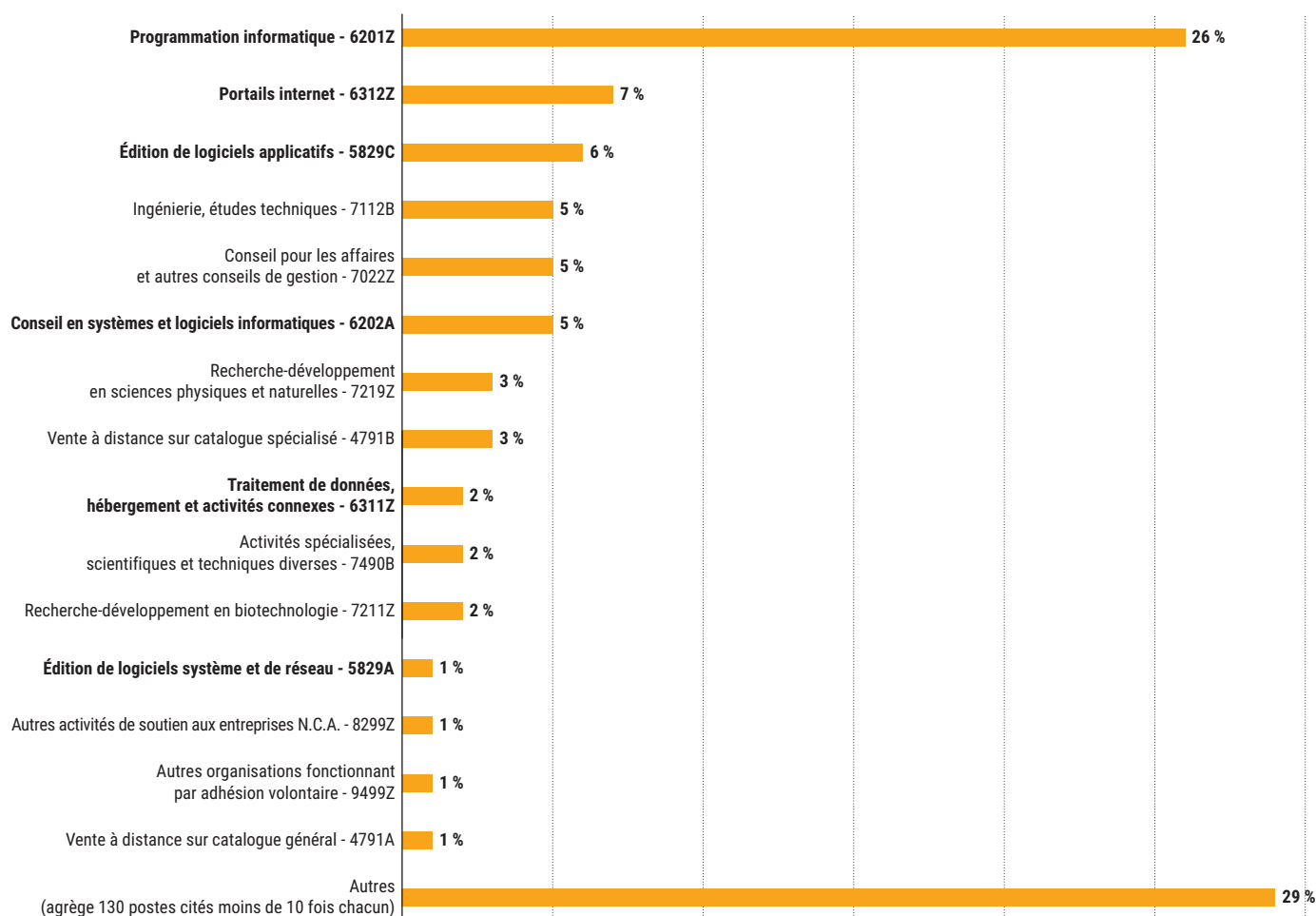
distincts, concernant chacun quelques entreprises du panel, parfois une seule.

5 % des entreprises innovantes du panel exercent une activité de R&D.

** Près de la moitié des emplois du numérique localisés en Île-de-France. Insee Analyses, n° 11, décembre 2019 Insee Île-de-France, Direccte Île-de-France.

L'économie numérique: notes n° 99 et n° 100 - Apur, Insee, IAU IdF, Direccte IdF - mars 2016.

LES ENTREPRISES INNOVANTES DU PANEL PAR ACTIVITÉS PRINCIPALES EXERCÉES (NAF732)***



*** Nomenclature INSEE 2008 des Activités Principales Exercées (NAF) de niveau 5 (732 postes)

NB : en gras les activités de la filière informatique

Total renseigné : 828 entreprises innovantes sans double compte - non renseigné : 17 entreprises

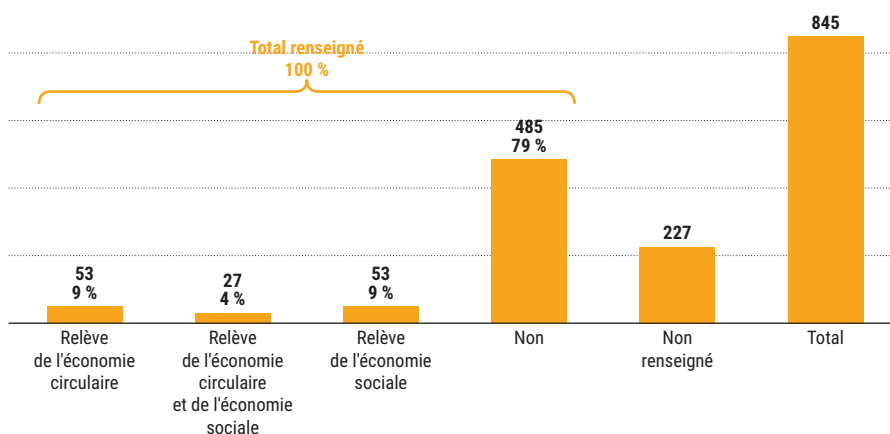
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP - collecte 2019 - traitement Apur

Des liens apparemment ténus avec « l'économie circulaire » ou « l'économie sociale »

Le questionnaire 2019 comportait deux questions sur le lien éventuel entre l'activité de l'entreprise, l'économie circulaire et l'économie sociale. Ces questions n'étaient assorties d'aucune définition et les réponses étaient laissées à l'appréciation des responsables de structures.

L'importance des non-réponses (27 % des entreprises) reflète en partie la difficulté à répondre. Et parmi les réponses, les résultats obtenus montrent clairement un lien non nul mais très ténu entre les domaines d'activités des entreprises innovantes du panel et ce qui pourrait être qualifié de « nouvelles économies » au sens large: 13 % des entreprises innovantes identifiées relèvent de l'économie circulaire et 13 % de l'économie sociale, et parmi elles, 4 % des entreprises relèvent des deux. Ces premiers résultats interrogent l'impact sociétal des entreprises du panel.

LIEN ENTRE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES DU PANEL, L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, L'ÉCONOMIE SOCIALE



Total renseigné : 618 entreprises innovantes sans double compte – non renseigné : 227 entreprises
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

Extraits de pitches d'entreprises classées comme relevant de l'économie circulaire ou sociale par les structures

- Accompagne les entreprises dans leur stratégie d'approvisionnement responsable. Nos solutions : la cartographie de supply-chain et le développement de filières à impact environnemental et social positif.
- Prêt participatif pour la filière agricole.
- Développe des solutions digitales innovantes permettant de mettre les data sciences au service de la transition environnementale de la construction.
- Marketplace qui démocratise le vintage et s'inscrit dans une philosophie de consommation responsable du textile.
- Formation, conseil et développement de blockchains privés.
- Marketplace intermodale regroupant toutes les offres de transports terrestres.
- Plateforme collaborative mettant en relation les entreprises du BTP et les transporteurs spécialisés en vrac afin d'éviter de faire rouler les camions à vide.
- Grâce à sa plateforme numérique, facilite et optimise la valorisation des déchets des entreprises, pour que le tri, le recyclage et la protection de l'environnement deviennent des évidences pour les entreprises.
- La plateforme digitale de transactions dédiée aux acteurs du déchet.
- Trading de biomasse non alimentaire entre agriculteurs et méthaniseurs.
- Logiciel en ligne qui simplifie la gestion des associations.
- Plateforme de mise en relation de colataires par matching affinitaire.
- La startup dédiée au passage en retraite qui propose de construire son projet d'avenir personnalisé et de le mettre en œuvre
- Maison de création numérique spécialisée dans le son et la musique.
- Développe un réseau social de pairs aidant et des outils destinés aux personnes souffrant de trouble panique, d'agoraphobie et de crises d'angoisses.
- Filière intégrée de traitement des bio-déchets (déchets organiques alimentaires, huiles alimentaires usagées, marc de café).
- Fait usage des nouvelles technologies dans le but de faciliter et de renforcer le lien démocratique entre les citoyens et les décideurs.
- Développe une solution de digitalisation de contrats immobiliers.
- Solutions logicielles pour faciliter l'accès au logement.
- Startup spécialiste du co living.

Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP - collecte 2019 - traitement Apur

RETOURS D'EXPÉRIENCE ET PROPOSITIONS

Les entreprises innovantes identifiées présentent leur activité comme des solutions mais des solutions à quoi et pour quoi faire ? Répondre à ces questions interroge à la fois l'activité des entreprises et leur impact éventuel sur la société et dans le cadre de cet observatoire, la capacité à les décrire et à les classer.

Vers une description de l'activité des entreprises ?

Le constat de la difficulté à saisir ce que font vraiment les entreprises innovantes n'est pas nouveau, a fortiori à partir de la classification économique traditionnelle et ses codes NAF. Et le matériau brut des pitches n'apporte pas non plus de réponses satisfaisantes en l'état.

Des typologies alternatives ont été testées ou sont utilisées par certains incubateurs, notamment pour classer les candidats ou les lauréats sélectionnés : elles portent sur le marché, les clients, la relation marketing, le secteur d'activité, le domaine innovant, le produit, les outils, les problèmes et les solutions proposées... mais elles se sont avérées difficiles à généraliser et à suivre dans la durée.

Vers une description de « l'impact positif » environnemental et sociétal des entreprises ?

Plusieurs structures ont fait part de leur souhait de mieux appréhender l'impact environnemental ou sociétal des entreprises accompagnées, parfois appelé impact positif. Cette préoccupation intervient alors que le sens donné au travail prend de plus en plus d'importance parmi les jeunes actifs et que cette notion d'impact « positif » des entreprises s'affiche et fait l'actualité, par exemple très récemment avec le salon ChangeNow au Grand-Palais, souvent en lien avec les effets du changement climatique. Pour autant, cette préoccupation pose également la question de la méthode utilisée et des indicateurs à prendre en compte, sortes de KPI's dédiés à l'impact positif.

Dans le questionnaire 2020 (Cf. supra), les questions sur le lien entre l'activité et l'économie circulaire ou sociale ont été remplacées par trois nouvelles questions :

- L'entreprise a-t-elle un impact environnemental ou sociétal « positif » ?
- Si oui, dans quels domaines ? Exemples : énergie, mobilité, santé, alimentation, économie circulaire, commerce, inclusion, éducation, culture...
- Comment décririez-vous cet impact positif ?

Au-delà du caractère prospectif et toujours expérimental de ces questions, leur présence permet aussi aux entrepreneurs de se construire un argumentaire sur ce thème, pour ceux qui n'en ont pas.

Décrire la croissance des entreprises

La croissance des entreprises innovantes identifiées par les structures est décrite à travers les emplois, les chiffres d'affaires, les levées de fonds et la présence à l'international.

Les données financières telles que les chiffres d'affaires ou les levées de fonds sont toujours difficiles à réunir et à l'issue de la collecte 2019 des problèmes de fiabilité des données ont été constatés (exhaustivité, unité monétaire utilisée, possibilité de distinguer les montants nuls et les non-réponses). C'est la raison pour laquelle dans cette partie, les résultats sont établis sur un échantillon de 17 structures, pour lesquelles les données de croissance ont pu être consolidées*. Il correspond à 461 entreprises innovantes, toutes accompagnées individuellement.

Il s'agit à ce stade de tris à plat et les résultats présentés concernent l'année 2018. Dans les années à venir, l'objectif de l'observatoire est de suivre la progression de ces indicateurs pour mieux comprendre les facteurs de succès et les freins au développement des entreprises. Pour cela les données pourront être croisées. À titre d'exemple un focus sur les entreprises en croissance est présenté en fin de partie.

* 104factory / Economie Circulaire/ French Event Booster / Immobilier de demain / Incubateur Paris-Dauphine / Incubateur Voir& Entendre / Le Swave /Le Tremplin / Level 256 / Lincc et Labo / Rhizome / Rolling Lab / Sciences Po / Smart Food Paris / Tech Care Paris / Upper / Welcome City Lab

► Les emplois ETP dans les entreprises innovantes du panel

Il existe plusieurs façons de compter les emplois. L'observatoire a opté pour les emplois ETP (Équivalent Temps Plein) avec la possibilité d'inclure les postes de

stagiaires présents toute l'année. L'analyse évoque des emplois créés ou maintenus car il est difficile d'isoler les créations nettes d'emploi parmi les effectifs.



Avertissement

- Dans cette partie, les résultats portent sur des données de croissance consolidées de 17 structures et 461 entreprises.
- Les résultats sont donnés en pourcentage du total renseigné et sans double compte.
- Les volumes sont indicatifs et relatifs à ce sous-panel.

Une majorité de très petites entreprises parmi les jeunes pousses accompagnées

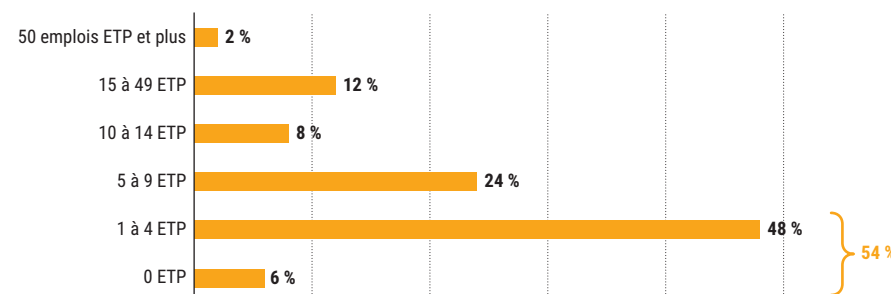
Le nombre d'emploi ETP varie de 0 à 170 au sein des entreprises du panel :

- 78 % des entreprises emploient moins de 10 personnes à plein temps et 54 % moins de 5 ;
- 22 % emploient au moins 10 personnes à plein temps et 2 % emploient 50 personnes et plus.

Les entreprises qui emploient moins de 10 personnes sont généralement en début d'activité et ont souvent recours à des stagiaires et des indépendants en plus des cofondateurs. Le franchissement du cap des 10 emplois salariés traduit que l'entreprise se développe

et que l'équipe est en cours de structuration. À partir de 50 emplois, on peut parler de développement.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR TAILLE EN NOMBRE D'EMPLOIS ETP



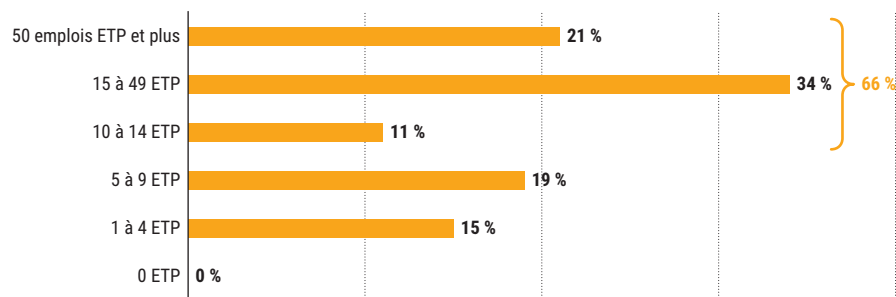
Total renseigné : 444 entreprises innovantes sans double compte (données consolidées) – non renseigné : 17 entreprises
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

Quelques entreprises du panel concentrent la majorité des emplois créés ou maintenus

Les deux tiers des emplois à temps plein créés ou maintenus par les entreprises du panel sont le fait d'entreprises d'au moins 10 emplois.

À elles seules, les 10 entreprises de plus de 50 emplois (2 % du panel) totalisent 21 % des emplois.

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR TAILLE D'ENTREPRISE



Total renseigné : 3 636 emplois créés ou maintenus par 444 entreprises innovantes sans double compte
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

Une majorité d'emplois sont créés ou maintenus par des entreprises dont le siège principal est parisien

Même en début d'activité, les entreprises du panel peuvent disposer de plusieurs établissements, un siège principal et des établissements secondaires. Il est donc délicat d'affecter avec sûreté les emplois à des territoires particuliers mais s'agissant d'une question récurrente pour les territoires, les effectifs des entreprises du panel ont néanmoins été ramenés à l'adresse du siège principal des entreprises.

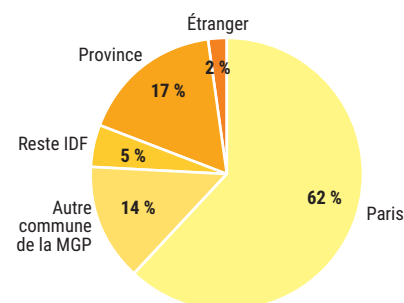
Ainsi :

- 62 % des emplois du panel sont créés ou maintenus par des entreprises dont

le siège principal se situe à Paris, principalement dans les 8^e, 12^e, 15^e, 17^e et 18^e arrondissements ;

- 14 % des emplois sont créés ou maintenus par des entreprises dont le siège principal se situe dans une autre commune de la Métropole, principalement dans l'EPT4 Paris Ouest La Défense ou dans l'EPT2 Vallée Sud-Grand Paris ;
- 17 % des emplois sont créés ou maintenus par des entreprises dont le siège principal se situe en province, 5 % en Ile-de-France hors Métropole et 2 % à l'étranger.

RÉPARTITION DES EMPLOIS EN FONCTION DU SIÈGE PRINCIPAL DE L'ENTREPRISE



Total renseigné : 3 636 emplois créés ou maintenus par 444 entreprises innovantes sans double compte
Sources : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – societe.com, traitement Apur

Des activités davantage employeuses que d'autres ?

Les entreprises du panel exerçant une activité de « Programmation informatique » représentent 29 % des entreprises mais totalisent 35 % des emplois

correspondants. Cette activité fait peut-être partie des activités employeuses du panel, à l'instar des activités de « Traitement de données, hébergement et acti-

vités connexes » ou de « Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion ».

Une nouvelle question a été ajoutée au questionnaire annuel. Elle concerne l'effectif total et vise à donner une indication sur la nature des emplois créés ou maintenus via les niveaux de diplômes :

- Ventilation des effectifs par niveaux de diplômes : < BAC ; BAC à BAC + 4 ; BAC + 5 ; BAC + 6 / BAC + 7 (MBA...) ; BAC + 8 et plus (doctorat...) (format de cases à cocher permettant des réponses multiples).

► Le chiffre d'affaires annuel

Des niveaux d'activité contrastés

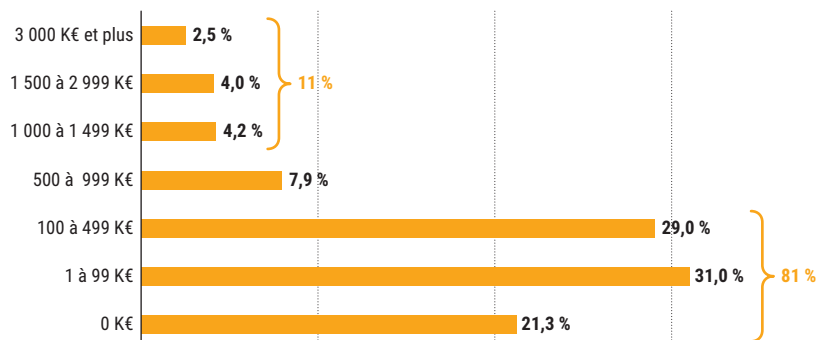
Les entreprises du panel déclarent des chiffres d'affaires annuels compris entre 0 et 10 millions d'euros en 2018.

Cet écart important révèle des niveaux d'activité et des stades de développement commercial contrastés :

- 81 % des entreprises déclarent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 100 000 euros et parmi elles, 1 entreprise sur 5 déclare un chiffre d'affaires nul. Elles sont en phase de démarrage de leur activité.
- 11 % des entreprises du panel (43) ont atteint un chiffre d'affaires annuel de plus d'1 million d'euros. Elles sont en phase de commercialisation.

Le chiffre d'affaires moyen s'élève à 369 000 euros annuels.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES DU PANEL PAR TRANCHES DE CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL

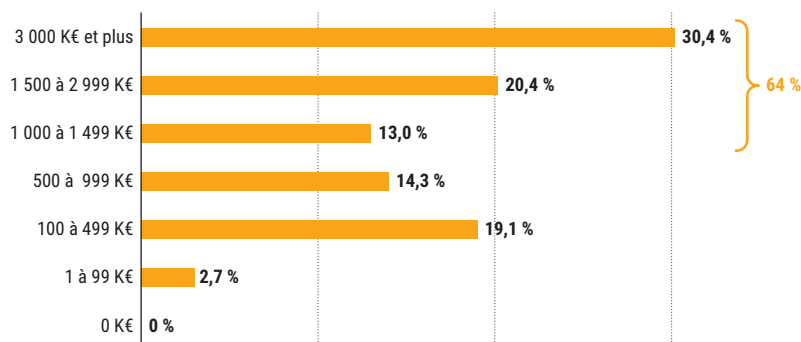


Total renseigné : 403 entreprises innovantes sans double compte – non renseigné : 58 entreprises
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

64 % de l'enveloppe totale de chiffre d'affaires des entreprises du panel sont réalisés par 11 % des entreprises

64 % de l'enveloppe totale de chiffre d'affaires des entreprises du panel sont réalisés par les 11 % d'entreprises qui déclarent plus d'1 million de chiffre d'affaires annuel.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CUMULÉ PAR TRANCHES DE CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL



Total renseigné : 149 M€ de chiffre d'affaires cumulé déclarés par 403 entreprises innovantes sans double compte
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

► Les levées de fonds

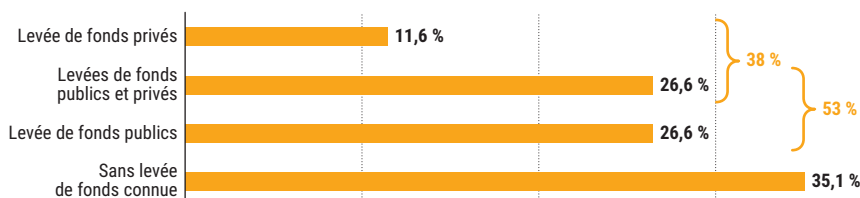
Pendant leur année d'accompagnement, deux entreprises sur trois ont mobilisé des fonds

Plus d'une entreprise du panel sur deux (53 %) a mobilisé des fonds publics (y compris des prêts d'honneur).

38 % ont mobilisé des fonds privés.

35 % des entreprises du panel n'ont pas réalisé de levée de fond dans l'année.

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR LEVÉES DE FONDS RÉALISÉES DANS L'ANNÉE



Total renseigné : 447 entreprises innovantes sans double compte – non ou partiellement renseigné : 14 entreprises
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

Des levées de fonds publics plus fréquentes, des levées de fonds privés plus élevées

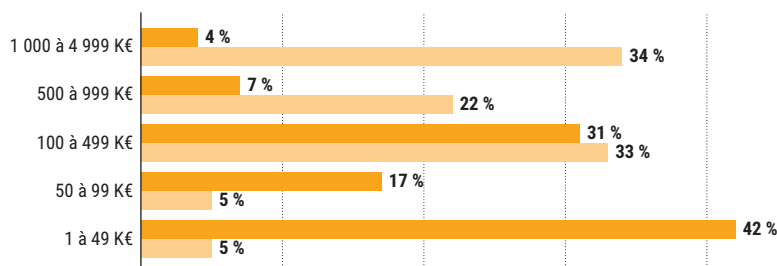
Pour les entreprises du panel qui ont levé des fonds publics, la levée moyenne s'élève à 201 000 euros. Mais les montants sont variables :

- 42 % des levées de fonds publics du panel sont inférieures à 50 K€ ;
- 4 % sont supérieures au million d'euros. Elles représentent 34 % des montants cumulés de levées de fonds publics.

Pour les entreprises du panel qui ont levé des fonds privés, la levée moyenne s'élève à 1,1 million d'euros. Les montants sont là aussi variables mais bien supérieurs :

- 26 % des levées de fonds privés ont dépassé le million d'euros et 3 % la dizaine de millions d'euros ;
- 56 % des entreprises ayant levé des fonds privés ont bénéficié d'une somme comprise entre 100 et 500 K€.

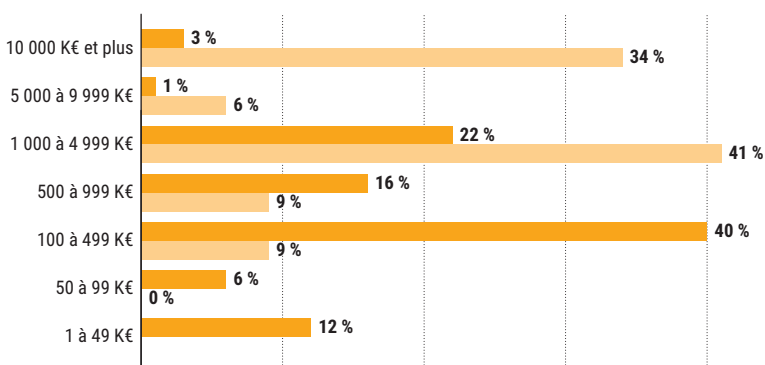
MONTANT DES FONDS PUBLICS LEVÉS



■ En % des entreprises ayant levé des fonds publics ■ En % de l'enveloppe totale des fonds publics levés

Total renseigné : 48 M€ de fond publics levés par 241 entreprises du panel
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

MONTANT DES FONDS PRIVÉS LEVÉS



■ En % des entreprises ayant levé des fonds privés ■ En % de l'enveloppe totale des fonds privés levés

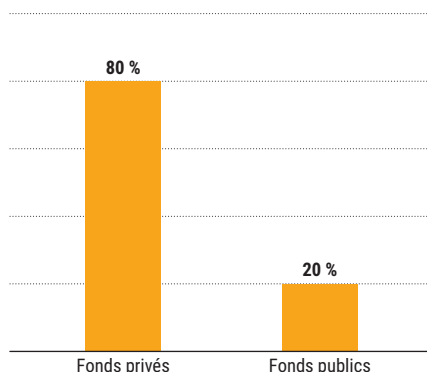
Total renseigné : 190 M€ de fond privés levés par 172 entreprises du panel
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

Les fonds privés représentent 80 % de l'enveloppe totale des fonds levés, les fonds publics, 20 %

La phase d'accompagnement permet aux entreprises de mobiliser des financements publics autour de premiers fonds propres. Les montants restent faibles mais ce mécanisme est important pour l'équilibre de la trésorerie des entreprises en début d'activité.

L'accompagnement permet aussi un relais par les fonds privés. De montants supérieurs, ils sont majoritairement sollicités pour assurer le développement des entreprises, notamment pour embaucher les commerciaux indispensables à la croissance.

MONTANTS CUMULÉS DES FONDS LEVÉS PAR LES ENTREPRISES DU PANEL



Total renseigné : 190 M€ de fonds privés levés et 48 M€ de fonds publics levés par 450 entreprises du panel

Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP - collecte 2019 - traitement Apur

► Présence à l'international

Une présence des entreprises du panel à l'international de 37 %

En phase d'accompagnement, 63 % des entreprises du panel ne sont pas présentes à l'international, ni en locaux, ni en marché, ni en collaborateurs.

PRÉSENCE À L'INTERNATIONAL



Total renseigné : 397 entreprises innovantes sans double compte - non renseigné : 64

Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP - collecte 2019 - traitement Apur

RETOURS D'EXPÉRIENCES ET ÉVOLUTION DU QUESTIONNAIRE POUR LA COLLECTE 2020

Suite aux remarques des structures présentes à la réunion du 26 novembre 2019, le questionnaire 2020 a été modifié :

- Une question sur le stade de développement commercial de l'entreprise a été ajoutée. Elle sera posée la première année à l'entrée dans la structure et les années suivantes pour mesurer les évolutions. Les quatre étapes retenues pour décrire le stade de développement commercial sont : l'idée – un prototype finalisé ou des utilisateurs/clients non payants – une mise sur le marché et/ou des clients payants – la rentabilité. Cette question permettra de corréler les indicateurs de croissance avec les stades de développement commercial des entreprises mais aussi avec les autres indicateurs comme l'âge des entreprises ou la composition des équipes dirigeantes (Cf. supra).
- Des précisions sont apportées quand aux levées de fonds réalisées. Le questionnaire à l'entrée dans la structure précisera si l'entreprise a déjà levé des fonds privés et pour quels montants. Le questionnaire annuel demandera comme précédemment si des fonds privés ont été levés par l'entreprise en 2019. Si c'est le cas, il demandera s'il s'agit d'une première, d'une seconde ou d'une troisième levée de fonds privés.

- Des précisions sont apportées quand aux entreprises présentes à l'international. La nouvelle formulation de la question doit permettre de préciser les modalités de présence (bureaux, collaborateurs, marchés) et de mesurer leur poids respectif.

Lors de la réunion, les structures présentes ont également souhaité avoir des précisions sur les entreprises accompagnées ayant déjà franchi un certain niveau de développement au vu des indicateurs de croissance.

- Le focus thématique ci-après fournit de premiers éléments de réponse sur la base des entreprises répondant aux critères définis en réunion : avoir plus de 10 emplois ETP, avoir un chiffre d'affaires d'au moins 500 K€, avoir levé plus de 1 million d'€, être présent à l'international. Le focus a notamment permis de déterminer dans quelles mesures les entreprises en croissance satisfont à certains ou à tous ces critères simultanément.

Un premier focus sur les entreprises en croissance

L'observatoire doit permettre de réaliser des focus sur certaines entreprises en croisant les résultats. C'est un objectif à terme. Lors de la réunion du 26 novembre 2019, les participants se sont accordés sur un premier focus ciblant les entreprises en croissance. Le focus aurait aussi bien pu porter sur les entreprises en difficulté.

Il a été choisi de regarder en parallèle trois indicateurs de croissance :

- les entreprises qui déclarent avoir levé plus de 1 M€ en 2018 (fonds publics et privés) ;
- les entreprises qui déclarent des effectifs de 10 ETP ou plus ;
- les entreprises qui affichent un chiffre d'affaires annuel d'au moins 500 K€.

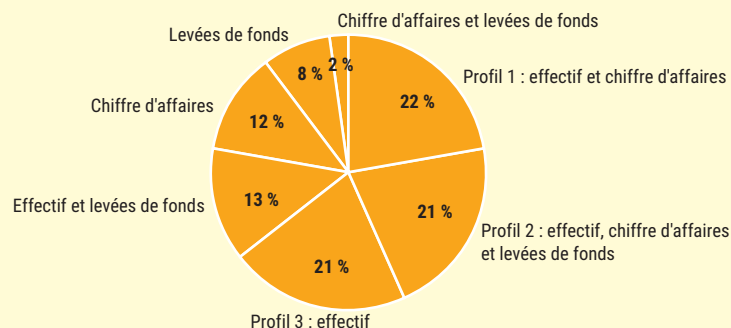
S'agissant de données de croissance, les résultats portent sur le panel consolidé.

En 2018, 28 % des entreprises innovantes du panel consolidé (130 sur 461) remplissent au moins un des critères de croissance retenus :

- 22 % des entreprises déclarent employer au moins 10 ETP ;
- 16 % des entreprises déclarent avoir un chiffre d'affaires d'au moins 500 K€ en 2018 ;
- 13 % déclarent avoir levé des fonds dans l'année pour un montant supérieur ou égale à 1 M€.

Ces critères se conjuguent différemment au sein des entreprises en croissance. Cela a permis de constituer différents profils d'entreprises en croissance.

DIFFÉRENTS PROFILS D'ENTREPRISES EN CROISSANCE SELON LES CRITÈRES REMPLIS SIMULTANÉMENT



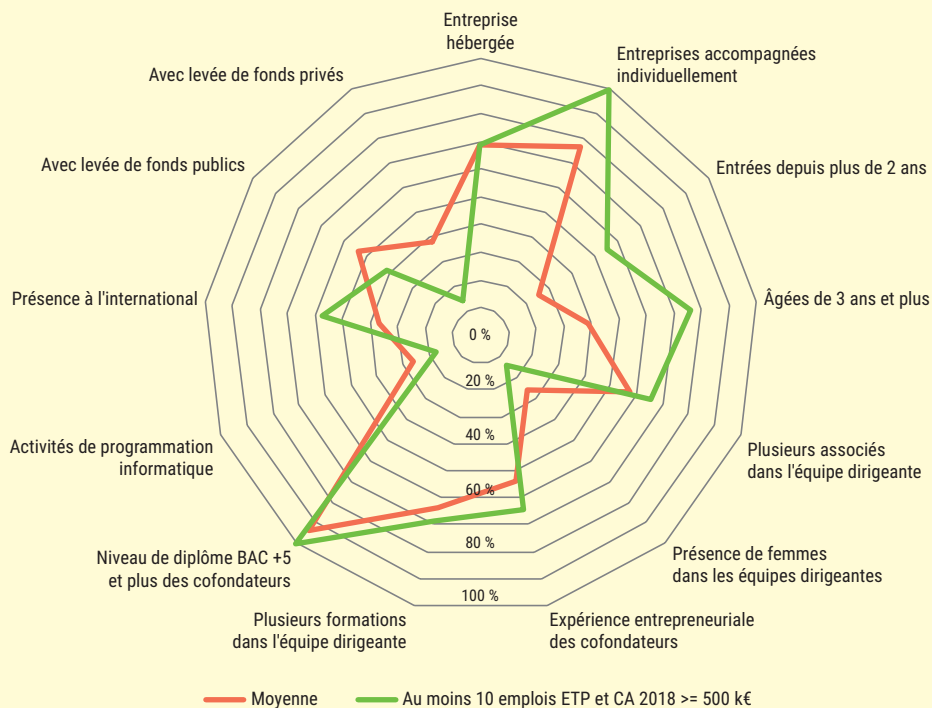
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

Les profils de ces entreprises peuvent être détaillés et comparés les uns avec les autres, comme le montrent les radars établis pour les trois profils d'entreprises en croissance les plus fréquents.

Ils représentent chacun environ 20 % des entreprises en croissance avec les critères retenus et 6 % des entreprises du panel consolidé :

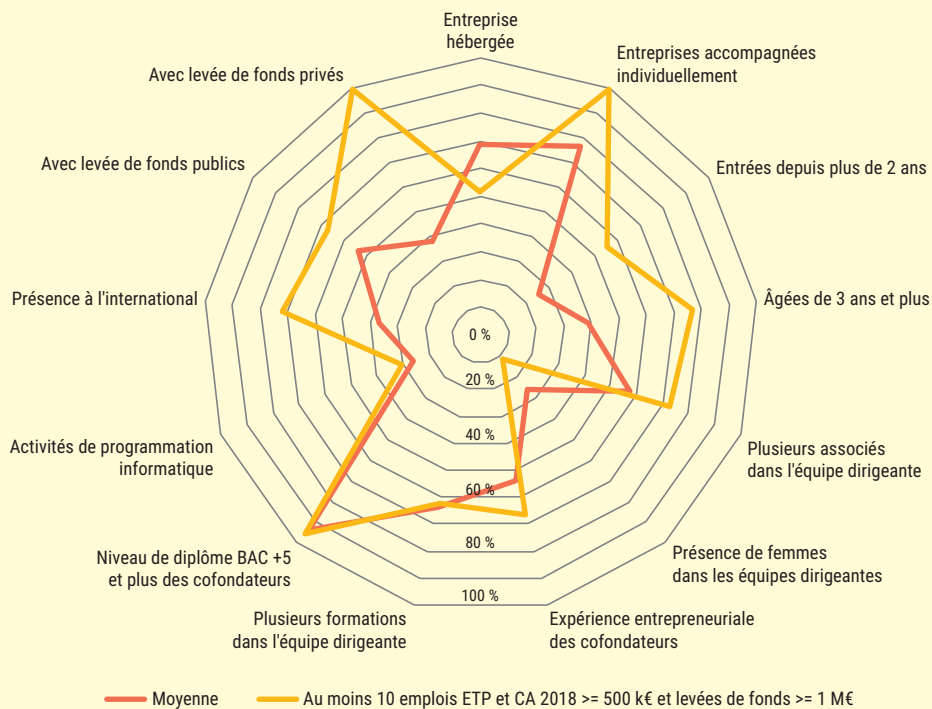
- **Profil 1** : les entreprises en croissance qui répondent à deux critères sur trois, ceux d'effectifs et de chiffre d'affaires ;
- **Profil 2** : les entreprises en croissance qui répondent aux trois critères de croissance simultanément : chiffres d'affaires, levées de fonds et effectifs ;
- **Profil 3** : les entreprises en croissance qui répondent à un seul des trois critères de croissance retenus, celui d'effectifs.

PROFIL 1 : AU MOINS 10 EMPLOIS ETP ET CA 2018 >= 500 K€



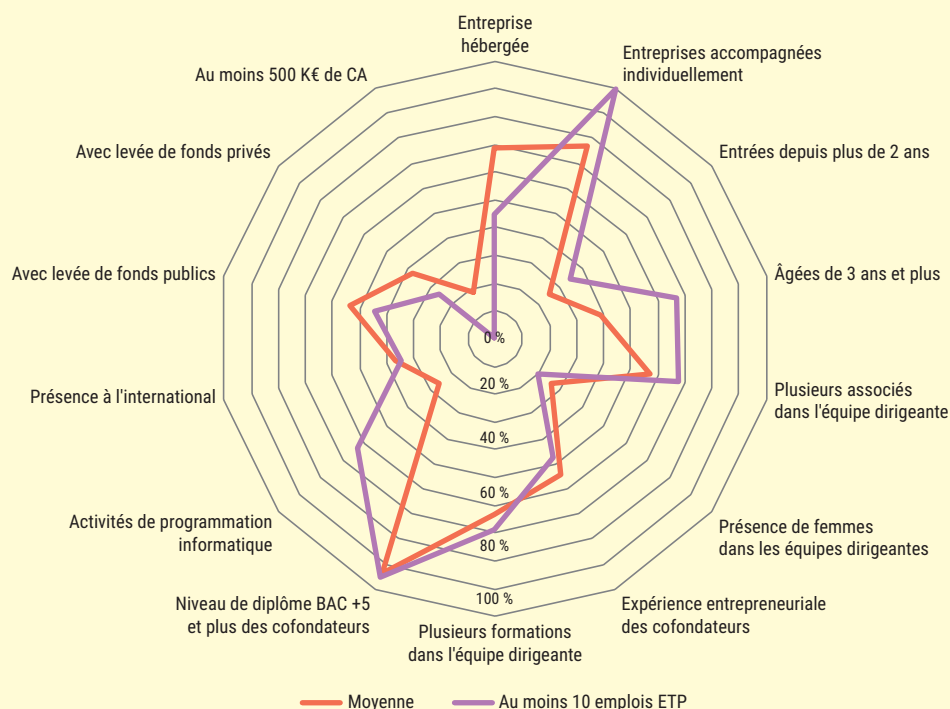
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

PROFIL 2 : AU MOINS 10 EMPLOIS ETP ET CA 2018 >= 500 K€ ET LEVÉES DE FONDS >= 1 M€



Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

PROFIL 3 : AU MOINS 10 EMPLOIS ETP



Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

Les entreprises du profil 1 emploient au moins 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel d'au moins 500 K€ en 2018 sans avoir réalisé d'importantes levées de fonds dans l'année. Par rapport à la moyenne des entreprises, elles sont plus souvent accompagnées individuellement, elles sont aussi plus âgées et accompagnées depuis plus longtemps. Leurs équipes dirigeantes sont plus souvent composées de plusieurs associés, avec une expérience entrepreneuriale et un niveau de diplôme supérieur ou égal à BAC + 5. Elles sont moins nombreuses que la moyenne à intégrer une femme dans leurs équipes dirigeantes et très peu exercent une activité de programmation informatique. Elles sont plus souvent présentes à l'international.

Les entreprises du profil 2 emploient au moins 10 personnes, ont un chiffre d'affaires annuel d'au moins 500 K€

en 2018 et ont réalisé pour au moins 1 million d'euros de levées de fonds dans l'année. Outre le fait d'avoir levé des fonds, ces entreprises se distinguent de celles de profil 1 par une expérience entrepreneuriale plus fréquente de leurs équipes et une plus forte présence à l'international.

Les entreprises du profil 3 emploient au moins 10 personnes, mais présentent un chiffre d'affaires inférieur à 500 K€ en 2018 et n'ont pas réalisé de grosses levées de fonds. Ces entreprises se distinguent aussi de celles de profil 1 et de profil 2 par un moindre hébergement dans la structure qui les accompagne et des activités de programmation informatique plus fréquentes.

Les résultats portent sur des échantillons d'entreprises réduits mais cet exemple montre les possibilités d'exploitation qu'offre l'observatoire à terme.

Décrire le parcours immobilier des entreprises

Cette question est importante à plusieurs titres : pour les entreprises, pour les structures qui les accompagnent, pour les territoires qui souhaitent garder leurs entreprises et en accueillir de nouvelles. L'enquête réalisée par l'Apur en 2018 auprès de 27 jeunes entreprises innovantes accompagnées a permis de recueillir de précieux témoignages de parcours immobiliers. L'en-

cart ci-dessous en reprend les principaux résultats.

Pour la première année de mise en œuvre de l'observatoire, la localisation du siège principal des entreprises identifiées dans le panel, extraite du fichier société.com, a bien été analysée mais la collecte 2019 devant apporter des informations sur la localisation des en-

ENQUÊTE APUR AUPRÈS DE 27 ENTREPRENEURS INNOVANTS, MARS-JUILLET 2018 PARCOURS IMMOBILIERS DES ENTREPRENEURS INNOVANTS INTERVIEWÉS

- Les entretiens ont mis en avant un parcours assez standard au démarrage de l'entreprise, mais une diversité de parcours et de stratégie d'implantation au moment de la sortie de la structure d'accompagnement.

Au démarrage de l'activité

- La majorité des entrepreneurs rencontrés ont lancé leur activité en travaillant à leur domicile et l'entreprise est domiciliée à l'adresse du ou d'un des fondateurs.
« Comme toutes les startups qui débutent, je travaillais depuis chez moi »
« J'ai domicilié ma société chez moi, comme ça aucun frais et pas besoin de changer l'adresse à chaque déménagement ».

Pendant la période d'accompagnement

- Les entreprises sont hébergées dans la structure d'accompagnement qui répond à l'évolution de leur besoin en postes de travail. Les entreprises sont nombreuses à passer par plusieurs structures d'accompagnement.
« Dès le début nous avons été présents dans 3 programmes d'accompagnement différents. C'était très important pour nous de développer 3 types de réseaux comme c'est notre première création professionnelle et notre première expérience professionnelle ».

À la fin de la période d'accompagnement

- La question des locaux devient un sujet pour les entrepreneurs. Les choix dépendent des perspectives de croissance de l'entreprise : rejoindre un hôtel d'entreprise ou un espace de coworking si leurs perspectives d'embauche sont limitées, ou prendre pour la première fois des locaux en propre. Lorsque l'activité ne s'est pas suffisamment développée, le ou les fondateurs peuvent retourner travailler chez eux. Plusieurs parcours ont été observés parmi les 19 entreprises qui ne sont plus accompagnées par aucune structure :
 - 9 occupent des locaux privés. 7 considèrent leurs locaux, parfois choisis après des déménagements successifs, comme permanents. 2 considèrent leurs locaux comme temporaires, dont Label Emmaüs, qui a bénéficié en sortie de l'Atrium d'une occupation temporaire dans un immeuble de l'Epifif en attente de réhabilitation, à Noisy-le-Sec.
 - 3 sont hébergées en hôtel d'entreprises (uniquement des entreprises de Paris&Co).
 - 4 sont installées dans des espaces de coworking.
 - 3 entrepreneurs sont retournés travailler à domicile. 1 pratique le télétravail et a recours à la location de salles de réunion si besoin.

Des stratégies de localisation à la carte ?

- Si l'arbitrage final sur le choix des locaux est contextuel voir personnel, les entrepreneurs rencontrés ont cité trois critères intervenus dans leur choix de locaux à mettre en balance avec le coût des m² :
 - **La proximité des transports en commun** pour embaucher facilement et développer l'activité, notamment l'accueil des clients. Pour celles implantées en province ou à l'étranger, la proximité des gares et des aéroports peut être un critère.
 - **La flexibilité des locaux.**
 - **Trouver un endroit « sympa ».** Associé à « l'esprit startup », les entrepreneurs soulignent l'importance de travailler dans un lieu « sympa », autrement dit des locaux et un quartier qui donnent envie à leurs salariés de venir travailler, sans en donner précisément les clés de lecture.
« Tant que t'as un lieu sympa, même si c'est un peu excentré, ton équipe sera motivée et ça marchera. » (une entreprise incubée dans le 20^e arrondissement de Paris !)
« Ici, c'est une entreprise où les gens viennent chercher une aventure, pas un travail. C'est sur cette différence que se joue le fait de rester ou non. »
- En filigrane, se lit la préoccupation centrale des recrutements en phase de développement. La localisation constitue alors un critère d'attractivité pour recruter dans les métiers en tension comme développeur informatique. Cela a même poussé certaines entreprises à délocaliser une partie de leur activité en province.

Des aides suggérées par les entrepreneurs...

- Une majorité d'entrepreneurs s'estiment satisfaits des aides dont ils ont pu bénéficier tout au long de leurs parcours.
- Cependant, à la question « de quelle aide auriez-vous eu besoin à un moment donné que vous n'avez pas reçue ? », un certain nombre de pistes de réflexion a émergé et certaines concernent des aides immobilières :
 - Donner accès à un logement social à loyer modéré aux entrepreneurs.
 - Proposer en sortie d'incubation une offre de locaux intermédiaires entre ceux de la structure d'accompagnement et des locaux trop grands.
 - Identifier des lieux désaffectés, par exemple industriels, pour une utilisation dans des conditions favorables.
 - Proposer une occupation temporaire sur le site de grands projets immobiliers.

<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/parcours-entreprises-sortie-incubateurs-pepinieres-enquete-aupres-27-entrepreneurs>

entreprises à leur création ou les besoins immobiliers en sortie d'accompagnement a été très décevante. Les taux de réponse sont particulièrement faibles et les résultats sont seulement présentés pour mémoire.

La question de la solution immobilière des entreprises en sortie d'accompagnement est pourtant jugée pertinente par les entreprises et les structures, mais elle ne figure pas dans la liste des données habituellement collectées par les structures. Il semble également que dans la période qui suit

la sortie de la structure, la situation immobilière des entreprises ne soit pas toujours stabilisée.

Au vu des résultats, des évolutions sont proposées pour la seconde année de test de l'observatoire.

L'Apur propose d'administrer en direct ce questionnaire auprès des entreprises sorties en 2019. Il pourra s'agir de la première étude complémentaire menée dans le cadre de l'observatoire. Le questionnaire a également été remanié.

► La localisation des entreprises identifiées

Des entreprises majoritairement parisiennes

8 entreprises sur 10 ont leur siège principal dans la Métropole du Grand Paris et 6 sur 10 à Paris. 12 % des entreprises identifiées ont leur siège principal en province. Cette proportion est un indice du rayonnement des structures d'appui à l'innovation de la Métropole comme de l'écosystème métropolitain.

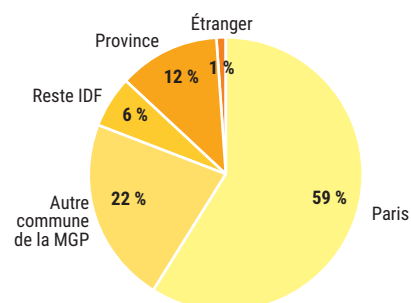
Parmi les entreprises innovantes identifiées implantées dans la Métropole, environ 40 % sont implantées dans une commune de l'Arc de l'innovation en partie d'ailleurs parce que les structures

qui les accompagnent et parfois les hébergent y sont également implantées.

Ces entreprises ne sont que 7 % à avoir leur siège principal en QPV (quartier de la Politique de la Ville) et 1 % en Territoire Entrepreneurs (ex ZFU) où les entreprises peuvent bénéficier d'exonérations fiscales sous certaines conditions.

Des indicateurs qui pourront être suivis avec les parcours immobiliers des entreprises, notamment après leur départ des structures d'appui.

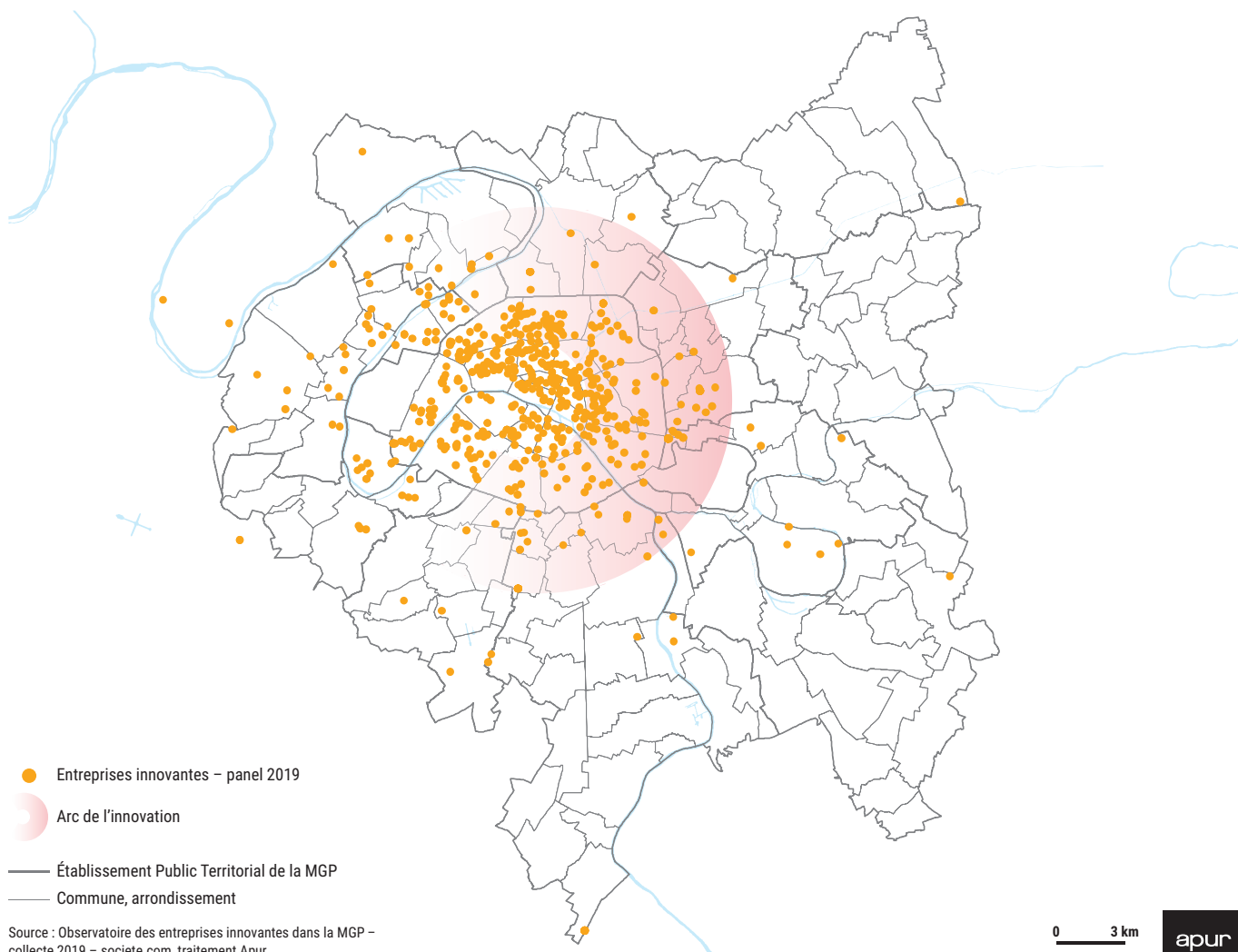
RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LE SIÈGE PRINCIPAL DE L'ENTREPRISE



Total renseigné : 832 entreprises innovantes sans double compte – non renseigné : 13 entreprises
Sources : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – societe.com, traitement Apur

LOCALISATION DES ENTREPRISES INNOVANTES À L'ADRESSE DE LEUR SIÈGE PRINCIPAL – COLLECTE 2019

////////////////////



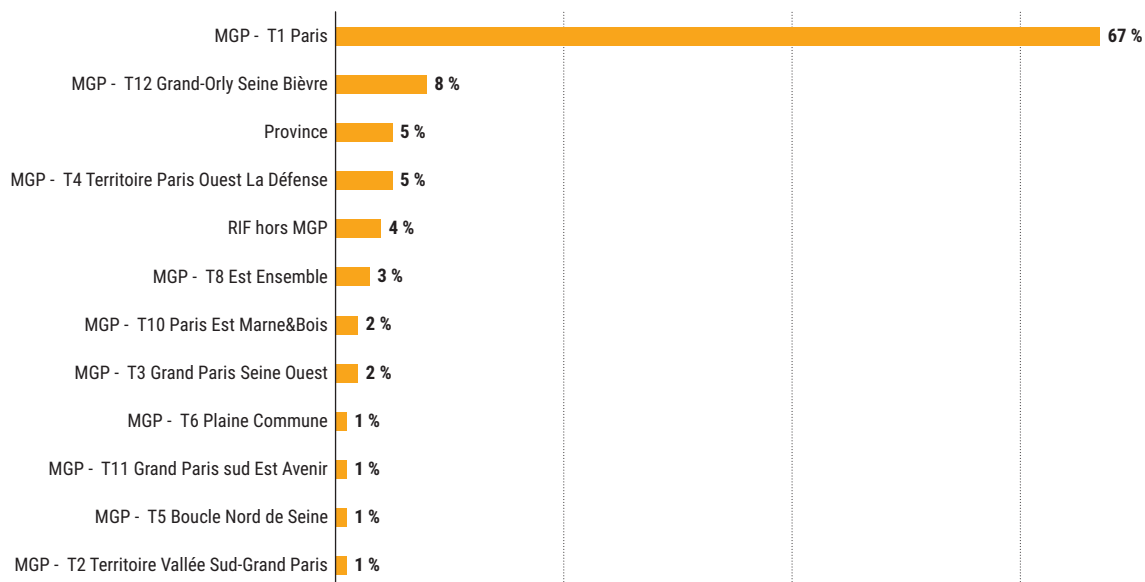
UN QUESTIONNAIRE EN SORTIE D'ACCOMPAGNEMENT POUR DÉCRIRE LA RECHERCHE DE LOCAUX DES ENTREPRISES

Pour documenter le parcours immobilier des entreprises notamment en sortie d'accompagnement et pour les structures qui le souhaitent, l'Apur propose d'administrer en direct un questionnaire auprès des entreprises sorties d'accompagnement, à partir d'une liste d'adresses mail des entreprises, transmise par les structures. Les questions posées sont les suivantes :

- Actuellement, où est situé le siège principal de l'entreprise ?
- L'entreprise est-elle multisite ?
- En sortie d'accompagnement, avez-vous cherché des locaux pour votre entreprise ?
- Quels ont été/sont vos critères prioritaires d'implantation ? la desserte en transport en commun ; la centralité ; un quartier animé ; des locaux originaux ; le rapport prix/surface ; la flexibilité ; autres critères.
- Précisez le type d'hébergement actuel de l'entreprise : bureaux traditionnels ; hôtel d'entreprises ou d'activité ; espace de coworking ; autre structure d'accompagnement ; domicile ; sans (nomade) ; autres.
- Le statut d'occupation actuel : propriétaire ; locataire ; sous-locataire ; hébergé à titre gratuit ; autre.
- La surface en m² des locaux actuels.
- Le nombre de postes de travail des locaux actuels.
- Si l'entreprise est locataire, quel est le prix de la location ? en euros, préciser l'unité (exemple : euros par m² et par an ; euros par poste de travail et par mois...).
- Quel est votre retour d'expérience sur la recherche de locaux pour votre entreprise ? Par quels intermédiaires êtes-vous passés ? Avez-vous des suggestions ?

► Informations issues de la collecte 2019 (faibles taux de réponses)

Implantation du siège social de l'entreprise à la création

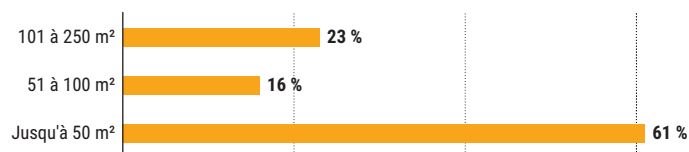


Total renseigné : 291 entreprises innovantes sans double compte – non renseigné : 554 entreprises
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

Besoins de locaux en sortie : surtout de très petites surfaces ?

Le très faible nombre de réponses ne permet pas de tirer des enseignements généraux des résultats obtenus, tout au plus une présomption de besoins de très petites surfaces pour les entreprises qui ne sont pas en phase de développement.

SURFACES DES LOCAUX EN SORTIE BESOINS EXPRIMÉS



Total renseigné : 31 réponses
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

Décrire les relations à l'écosystème d'innovation

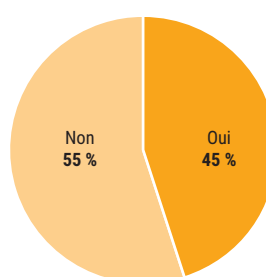
► Parcours d'accompagnement par plusieurs structures

Près de la moitié des entreprises du panel ont déjà été accompagnées par une autre structure

45 % des entreprises innovantes ont déjà été accompagnées par une autre structure ou un autre programme d'appui aux entreprises.

Parmi celles-ci, 75 % ont cité une autre structure ou un autre programme, 21 % en ont cité deux et 4 % en ont cité trois. Ces résultats esquissent des parcours d'accompagnement des jeunes entreprises innovantes du panel.

ENTREPRISES DÉJÀ ACCOMPAGNÉES PAR UNE AUTRE STRUCTURE OU UN AUTRE PROGRAMME



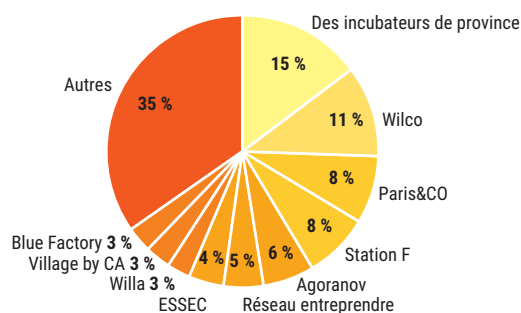
Total renseigné : 619 entreprises innovantes sans double compte – non renseigné : 234 entreprises
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

Des parcours d'accompagnement variés

Plus d'une centaine de structures ou de programmes ont été cités par les entreprises. Les incubateurs de province occupent une place importante dans cette liste puisqu'ils sont mentionnés par 15 % des entreprises déjà accompagnées.

Dans la liste des autres programmes d'accompagnement cités figurent notamment Wilco (11 %), Paris&Co ou Station F.

STRUCTURES OU PROGRAMMES D'ACCOMPAGNEMENT CITÉS



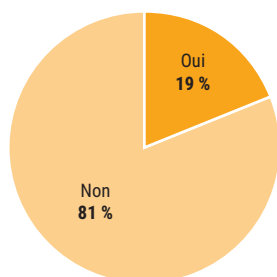
Total renseigné : 279 entreprises innovantes sans double compte ayant été accompagné par une autre structure
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

► Appartenance à un pôle de compétitivité ou à un cluster d'entreprises

Parmi les entreprises qui déclarent appartenir à un pôle de compétitivité, 9 sur 10 en citent un seul et 1 sur 10 en cite deux. Dans la liste des pôles, le plus souvent cités sont Cap Digital Pa-

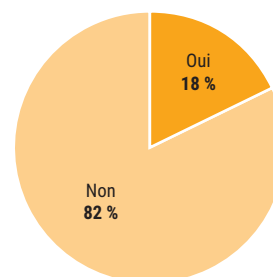
ris Région (45 % des pôles cités), Medicen Paris Region (23 % des pôles cités), Finance Innovation (7 %), Mov'eo et Systematic Paris Region (environ 4 % chacun).

19 % des entreprises du panel déclarent appartenir à un pôle de compétitivité



Total renseigné : 553 entreprises innovantes sans double compte – non renseigné : 300 entreprises
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

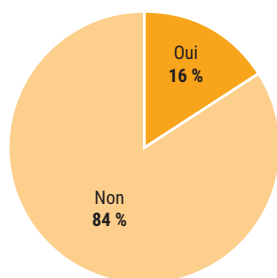
18 % des entreprises du panel déclarent appartenir à un cluster d'entreprises



Total renseigné : 552 entreprises innovantes sans double compte – non renseigné : 301 entreprises
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

► Lien avec la recherche publique

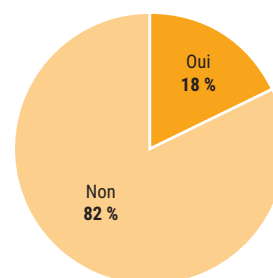
16 % des entreprises déclarent avoir un lien avec la recherche publique



Total renseigné : 601 entreprises innovantes sans double compte – non renseigné : 252 entreprises
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

► Dépôt de brevet

18 % des entreprises du panel ont déjà déposé un brevet



Total renseigné : 598 entreprises innovantes sans double compte – non renseigné : 255 entreprises
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

RETOURS D'EXPÉRIENCE

Le questionnaire 2020 maintient ces questions mais certaines évoluent dans leur formulation et dans leur format pour apporter davantage d'informations (Cf. nouveau questionnaire en annexe).

- La question sur la collaboration avec la recherche publique détaille les modalités de collaboration : non ; oui, collaboration avec un laboratoire

de recherche ; oui, stagiaire ou salarié en thèse Ciffre ou doctorant ; oui, technologie issue de la recherche publique ; oui, autres et permet des réponses multiples.

- La question sur le dépôt d'un brevet précise la date de dépôt (depuis la création de l'entreprise).





3. LE PROFIL DES ENTREPRENEURS DU PANEL

Décrire le profil des équipes dirigeantes et des dirigeants

Mesurer et suivre l'évolution des profils des entrepreneurs et des équipes dirigeantes constitue un des objectifs de l'observatoire. La composition de l'équipe est un facteur clé de développement. Les indicateurs permettent de mesurer sous différentes facettes la diversité au sein des équipes dirigeantes. Certains facteurs sont déterminants pour la croissance future des entre-

prises, comme le fait d'entreprendre à plusieurs ou de réunir des formations complémentaires. Tous décrivent l'écosystème d'innovation.

En tout début d'activité, la création d'entreprise intervient fréquemment avec des amis ou des connaissances, souvent du même âge, du même niveau de diplôme, de la même formation, du même milieu.



© Emilie Chaix / Willia



Avertissement

- Les résultats de la collecte 2019 portent sur 845 équipes dirigeantes sans double compte et sur leurs 1 422 porteurs de projets.
- Les entreprises innovantes identifiées dans le panel peuvent être dirigées par un ou plusieurs associés, souvent les cofondateurs. Les résultats sont synthétisés sous les appellations « équipes dirigeantes » et « dirigeants », sans qu'il soit possible de distinguer les entrepreneurs qui ont fondé ou cofondé l'entreprise et les actuels porteurs de projets si l'équipe s'est déjà structurée et étoffée depuis sa création.
- À partir de la collecte 2020, cette distinction sera possible.
- Les résultats présentés sont tous agrégés.

► Taille des équipes dirigeantes

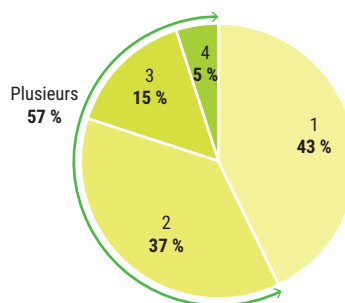
Une majorité d'équipes dirigeantes composées de plusieurs porteurs de projet

57 % des équipes dirigeantes comptent au moins 2 porteurs de projets, 43 % n'en compte qu'un seul.

Les équipes comptant plusieurs porteurs de projet sont plus nombreuses parmi les entreprises innovantes accompagnées individuellement, elles représentent 66 % des équipes.

Les structures encouragent les entrepreneurs à entreprendre en équipe : avantage donné aux équipes plurielles au moment de la sélection des candidats ou facturation identique pour un ou plusieurs postes de travail en cours d'accompagnement. Les raisons invoquées vont de meilleures perspectives de croissance pour ces entreprises, de la mutualisation des ressources (temps, argent, compétences...), en passant par le besoin de partager les expériences.

NOMBRE DE PORTEURS DE PROJET DANS L'ÉQUIPE DIRIGEANTE



Total renseigné : 785 entreprises innovantes sans double compte – non renseigné : 60 entreprises
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

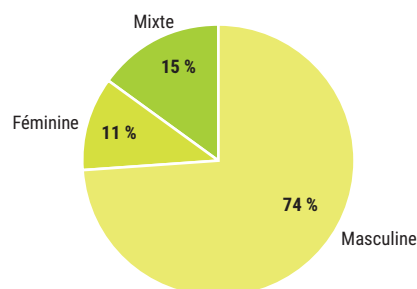
► Mixité

Une faible mixité des équipes dirigeantes

Seulement 15 % des équipes dirigeantes des entreprises du panel sont mixtes.

74 % des équipes sont exclusivement masculines et 11 % sont exclusivement féminines.

MIXITÉ DES ÉQUIPES DIRIGEANTES



Total renseigné : 785 entreprises innovantes sans double compte – non renseigné : 60 entreprises
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

► Présence des femmes

Une présence des femmes réduite dans les équipes dirigeantes

26 % des équipes dirigeantes comptent au moins une femme parmi les porteurs de projets.

Cette moyenne masque des disparités importantes parmi les structures du panel puisque ce taux varie de 10 % à 100 % selon les structures.

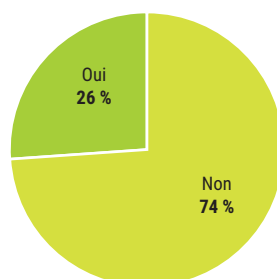
La moitié des structures du panel accompagnent moins de 25 % d'entreprises avec au moins une femme dans l'équipe dirigeante. Les structures du panel adossées à la recherche présentent des taux supérieurs.

Certaines structures encouragent la mixité des équipes dirigeantes au moment de la sélection. La présence d'au moins une femme dans l'équipe dirigeante est même une condition pour intégrer l'accélérateur Willa dédié à l'entrepreneuriat féminin et partenaire de l'observatoire.

Seulement 16 % des entrepreneurs sont des femmes. Cette part, très faible, a néanmoins tendance à augmenter. Elle est passée de 7 % en 2003 à 18 % en 2018 parmi les porteurs de projets accompagnés par le réseau de Paris&Co.

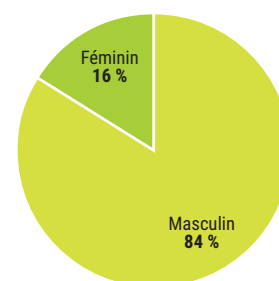
L'observatoire peut contribuer aux réflexions en mesurant et en suivant l'évolution de ces indicateurs.

PRÉSENCE D'AU MOINS UNE FEMME DANS L'ÉQUIPE DIRIGEANTE



Total renseigné : 785 équipes dirigeantes – non renseigné : 60 équipes
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

SEXE DES PORTEURS DE PROJET



Total renseigné : 1 422 porteurs de projet
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

DES INITIATIVES POUR ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ ET MESURER LA PLACE DU GENRE

Willa, une structure d'accompagnement dédiée à l'entrepreneuriat féminin depuis 2005 - <https://www.hellowilla.co/>

- La présence de femmes dans l'équipe dirigeante est une condition pour être accéléré par Willa.
- Depuis 2016 Willa développe plusieurs programmes en lien avec d'autres structures de l'écosystème. Le lancement du programme Les Sprinteuses en association avec Le Tremplin, l'incubateur de Paris&Co dédié au sport est né à la suite d'un constat : il n'y avait aucune femme parmi les fondateurs de la première promotion de startups du Tremplin. Les lauréats du programme (5 par an) bénéficient d'un programme d'accélération gratuit de 6 mois comprenant un accompagnement individuel et collectif de Willa et pouvant déboucher sur une candidature au Tremplin. Ce rapprochement s'inscrit dans une stratégie plus large d'accélérer la mixité dans l'écosystème en collaborant avec des incubateurs thématiques dans des secteurs où les femmes entreprennent très peu : le sport, la deeptech, les énergies renouvelables, la fintech.

Une chaire pour l'entrepreneuriat des femmes

- Sciences Po entrepreneurs a inauguré en avril 2018 une chaire pour l'entrepreneuriat des femmes avec la participation du LIEPP Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques, laboratoire d'excellence (Labex) créé en 2011. Anne Boring (chercheuse affiliée au LIEPP) est responsable de la chaire.

<https://www.sciencespo.fr/liepp/fr/content/chaire-pour-lentrepreneuriat-des-femmes>

Une charte pour accélérer le financement des femmes entrepreneurs

- Ce retard de l'entrepreneuriat féminin n'est pas propre au stade de l'accompagnement des entreprises innovantes. Il s'observe avant, au moment du choix des études et après dans les phases de financement. Pour faire évoluer les mentalités, une charte pour favoriser la mixité dans le numérique par le financement a été lancée en octobre 2019 à l'initiative du collectif SISTA en collaboration avec le Conseil national du numérique. Elle vise à accélérer le financement des femmes entrepreneurs. Les signataires de la charte – plus de 50 fonds d'investissement et acteurs financiers – s'engagent à :
 - mesurer la place du genre dans leurs portefeuilles ;
 - adopter des pratiques de recrutement plus inclusives ;
 - adopter des pratiques d'investissement plus inclusives ;
 - faire rayonner les bonnes pratiques dans l'écosystème (incubateurs, startups labs, etc).

L'ensemble de ces engagements doit conduire à un objectif de 25% de startups financées en 2025 fondées ou cofondées par des femmes, 30% en 2030, 50 en 2050.

https://www.economie.gouv.fr/files/2019-10/Charte_engagement_mixité_numérique.pdf

► Âge des dirigeants

Des dirigeants de tout âge mais plus souvent âgés de 26 à 35 ans

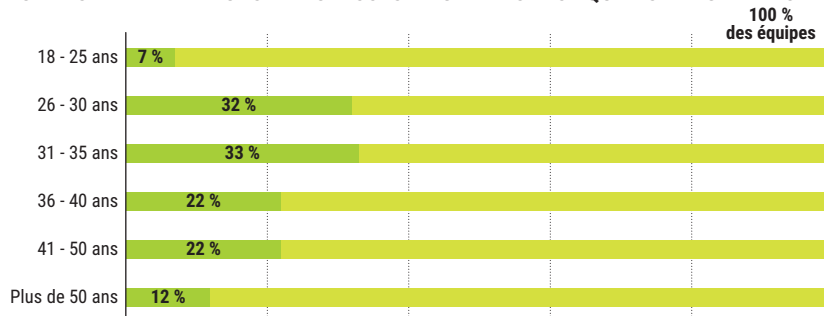
Les entrepreneurs de 31 à 35 ans ou de 26 à 30 ans sont présents dans une équipe dirigeante sur trois.

Les entrepreneurs de 36 à 40 ans ou de 41 à 50 ans sont présents dans plus d'une équipe dirigeante sur 5.

Il est moins fréquent de rencontrer un entrepreneur sénior, âgé de plus de 50 ans. Ils sont présents dans 12 % des équipes dirigeantes du panel. C'est également le cas des entrepreneurs de moins de 25 ans qui ne sont présents que dans 7 % des équipes.

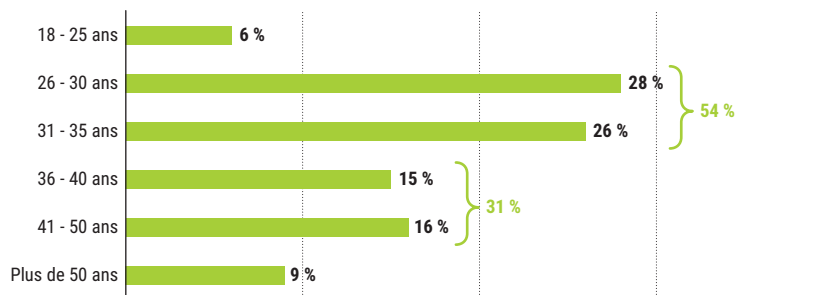
La répartition des porteurs de projets reflète les mêmes tendances que celles issues de l'analyse des équipes. 54 % des porteurs de projet ont entre 26 à 35 ans. 31 % ont entre 36 et 50 ans.

PRÉSENCE DES ENTREPRENEURS PAR CLASSES D'ÂGE DANS LES ÉQUIPES DIRIGEANTES*



* Lecture : « Les entrepreneurs âgés de 18 à 25 ans sont présents dans 7 % des équipes dirigeantes »
 Total renseigné : 785 entreprises innovantes sans double compte – non renseigné : 60 entreprises
 Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

ÂGE DES PORTEURS DE PROJET



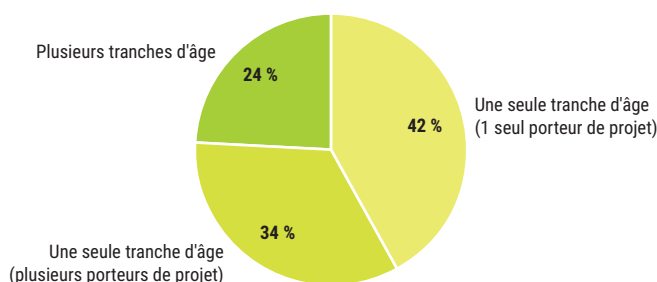
Total renseigné : 1 293 porteurs de projets
 Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

À l'intérieur des équipes, les porteurs ont sensiblement le même âge

Lorsqu'il y a plusieurs entrepreneurs dans l'équipe dirigeante, ils sont souvent du même âge. Et lorsqu'ils appartiennent à différentes classes d'âge (selon la typologie retenue), les écarts sont généralement réduits.

Les associations d'entrepreneurs de classes d'âge différentes les plus fréquentes réunissent des entrepreneurs de 26 à 30 ans et de 31 à 35 ans (5 %) ou de 31 à 35 ans et de 36 à 40 ans (4 %).

DIVERSITÉ DES TRANCHES D'ÂGE DANS L'ÉQUIPE DIRIGEANTE



Total renseigné : 758 équipes dirigeantes – non renseigné : 87 équipes
 Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

► Niveau de diplôme

Des dirigeants presque tous diplômés de l'enseignement supérieur

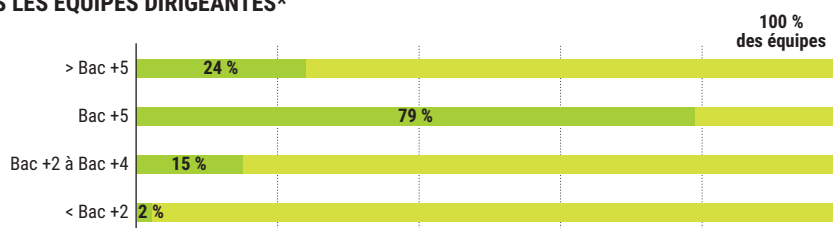
Les entrepreneurs titulaires d'un diplôme de niveau Bac +5 sont présents dans 8 équipes dirigeantes sur 10.

Les entrepreneurs titulaires d'un diplôme plus élevé sont présents dans presque 1 équipe dirigeante sur 4.

La probabilité de rencontrer un entrepreneur d'un niveau de diplôme inférieur à Bac +2 dans les équipes dirigeantes des entreprises innovantes du panel n'est que de 2 %.

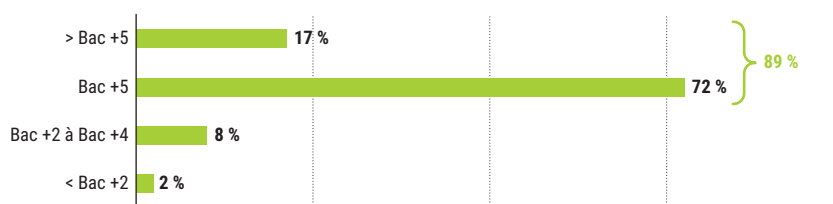
Parmi les porteurs de projet, 89 % sont diplômés de l'enseignement supérieur long et ont un niveau de diplôme au moins égal à Bac +5.

PRÉSENCE DES ENTREPRENEURS PAR NIVEAU DE DIPLÔME DANS LES ÉQUIPES DIRIGEANTES*



* Lecture : « Les entrepreneurs titulaires d'un diplôme > Bac +5 sont présents dans 24 % des équipes dirigeantes »
Total renseigné : 655 équipes dirigeantes – non renseigné : 190 équipes
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

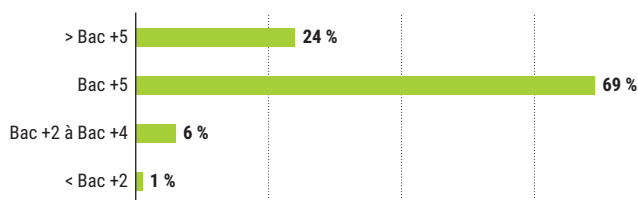
NIVEAU DE DIPLÔME DES PORTEURS DE PROJET



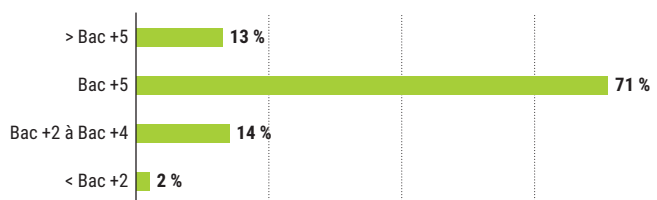
Total renseigné : 1 223 porteurs de projets – non renseigné : 199 équipes
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

Des écarts de diplômes réduits au sein des équipes

NIVEAU DE DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ DANS L'ÉQUIPE DIRIGEANTE



NIVEAU DE DIPLÔME LE MOINS ÉLEVÉ DANS L'ÉQUIPE DIRIGEANTE



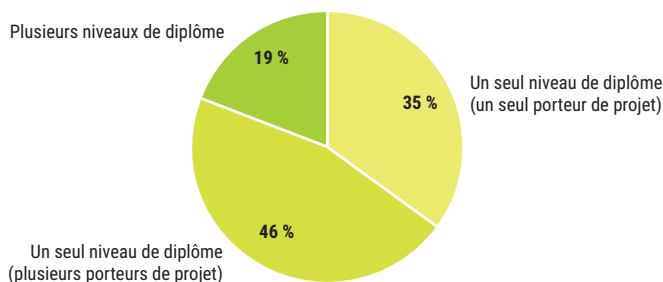
Total renseigné : 655 équipes dirigeantes – non-renseigné : 190 équipes
Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

Une faible diversité de niveaux de diplômes au sein des équipes

Seulement 19 % des équipes dirigeantes réunissent des entrepreneurs de niveaux de diplômes différents.

Les associations les plus fréquentes réunissent des entrepreneurs de niveaux Bac + 5 et > Bac +5 (9 %) ou Bac +2 à Bac +4 et Bac +5 (7 %).

DIVERSITÉ DES NIVEAUX DE DIPLOME DANS LES ÉQUIPES DIRIGEANTES



NB : les données collectées portent un nombre réduit d'équipes
 Total renseigné : 655 équipes dirigeantes – non renseigné : 190 équipes
 Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

► Formation principale

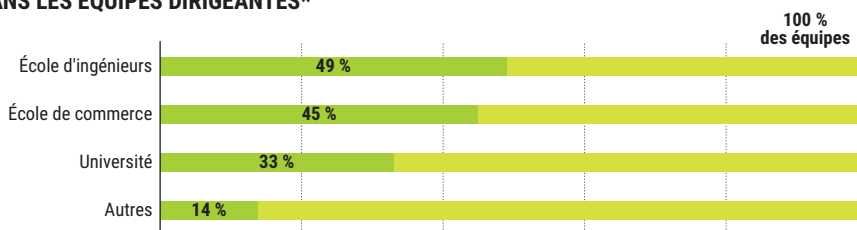
Des ingénieurs et des diplômés d'école de commerce

Les ingénieurs sont présents dans la moitié des équipes dirigeantes (49 %). Les diplômés d'une école de commerce sont presque aussi souvent représentés : ils sont présents dans 45 % des équipes dirigeantes.

Les universitaires sont présents dans 1 équipe dirigeante sur 3.

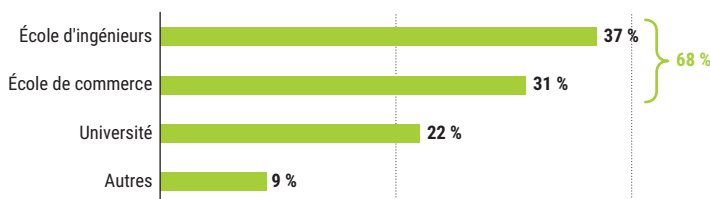
68 % des porteurs de projets sont ingénieurs ou diplômés d'une école de commerce, 22 % sont universitaires et seulement 9 % ont suivi une autre formation.

PRÉSENCE DES ENTREPRENEURS PAR FORMATION PRINCIPALE DANS LES ÉQUIPES DIRIGEANTES*



* Lecture : « Les ingénieurs sont présents dans 49 % des équipes dirigeantes »
 Total renseigné : 649 équipes dirigeantes – non renseigné : 196 équipes
 Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

FORMATION PRINCIPALE DES PORTEURS DE PROJETS



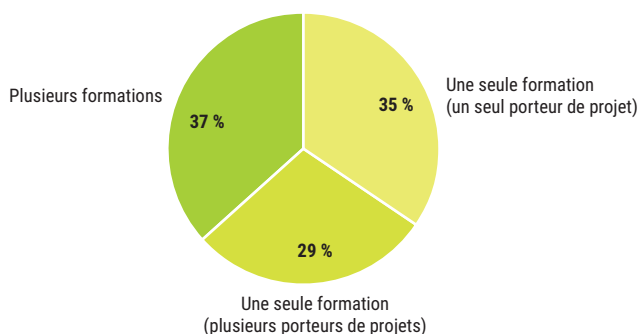
Total renseigné : 1193 porteurs de projets – non renseigné : 243 porteurs de projets
 Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

Une diversité de formation dans 37 % des équipes dirigeantes

Souhaitable, voire indispensable à mesure que l'entreprise se développe, la complémentarité des formations et des savoirs est plus fréquente au sein des équipes dirigeantes que celle des diplômés : elle concerne 37 % des équipes.

Les associations de deux formations les plus fréquentes réunissent des porteurs de projet issus des formations : école d'ingénieur – école de commerce (12 %), école d'ingénieur – université (8 %), école de commerce – université (6 %).

DIVERSITÉ DES FORMATIONS DANS LES ÉQUIPES DIRIGEANTES



NB : les données collectées portent un nombre réduit d'équipes
 Total renseigné : 649 équipes dirigeantes - non-remplacé : 196 équipes
 Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP - collecte 2019 - traitement Apur

► Expérience professionnelle

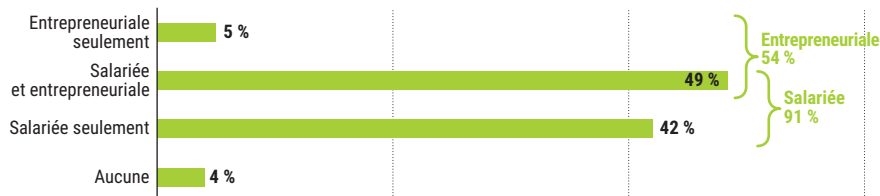
Plus d'1 équipe sur 2 dispose d'une expérience entrepreneuriale

49 % des équipes disposent, via leurs dirigeants, d'une double expérience professionnelle : entrepreneuriale et salariée.

Mais 46 % des équipes dirigeantes n'ont pas d'expérience entrepreneuriale antérieure et parmi eux 4 % n'ont aucune expérience professionnelle.

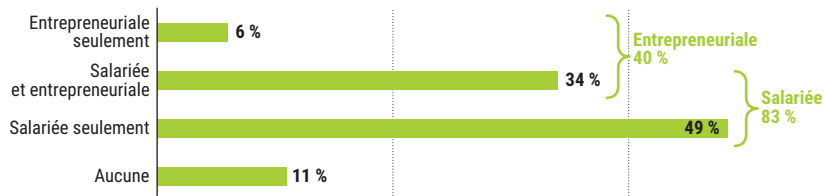
En réunissant plusieurs porteurs de projets, avec chacun leur propre expérience, les équipes sont plus expérimentées que les porteurs de projets.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES DANS LES ÉQUIPES DIRIGEANTES



Total renseigné : 607 équipes dirigeantes - non renseigné : 238 équipes
 Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP - collecte 2019 - traitement Apur

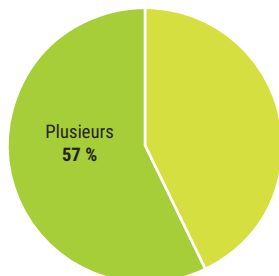
EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES DES PORTEURS DE PROJET



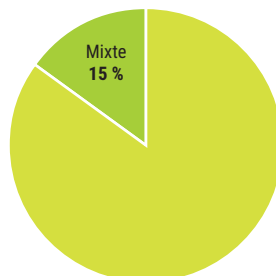
Total renseigné : 1 102 porteurs de projets - non renseigné : 320 porteurs
 Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP - collecte 2019 - traitement Apur

Une plus ou moins grande diversité dans les équipes

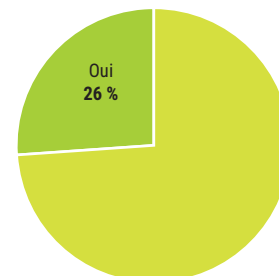
ÉQUIPES DIRIGEANTES AVEC PLUSIEURS PORTEURS DE PROJET



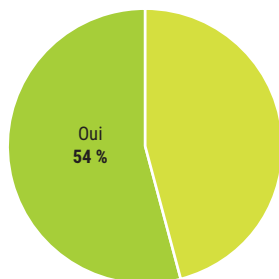
MIXITÉ DES ÉQUIPES DIRIGEANTES



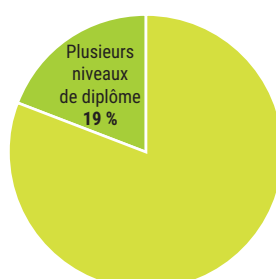
ÉQUIPE DIRIGEANTE QUI COMPORTENT AU MOINS UNE FEMME



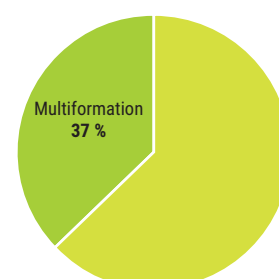
EXPÉRIENCE ENTREPRENEURIALE DANS LES ÉQUIPES DIRIGEANTES



DIVERSITÉ DES NIVEAUX DE DIPLÔME DANS LES ÉQUIPES DIRIGEANTES



DIVERSITÉ DES FORMATIONS PRINCIPALES DANS LES ÉQUIPES DIRIGEANTES



Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – collecte 2019 – traitement Apur

RETOURS D'EXPÉRIENCE SUR LA COLLECTE DE DONNÉES SUR LES ENTREPRENEURS ET L'ÉVOLUTION DU QUESTIONNAIRE 2020 (cf. nouveau questionnaire 2020 en annexe)

La collecte 2019 des données sur les entrepreneurs a été jugée trop lourde par plusieurs structures. Elle comportait une série de 7 questions posées aux 4 premiers porteurs de projet. Le questionnaire 2020 est organisé différemment pour alléger et clarifier les informations demandées. Il est organisé en trois parties :

- Un questionnaire à l'arrivée de l'entreprise dans la structure, soumis une fois.
- Un questionnaire annuel qui peut être soumis plusieurs fois si l'entreprise est accompagnée plusieurs années.
- Un questionnaire en sortie d'accompagnement, soumis une fois (que l'Apur propose d'administrer en direct).

Avec le nouveau questionnaire, certains indicateurs portant sur les porteurs de projets, sur la taille de l'équipe dirigeante, la mixité ou la part des femmes pourront toujours être calculés.

Le questionnaire à l'entrée décrit l'équipe des cofondateurs au moment de la création de l'entreprise avec les 6 questions suivantes :

- Le nombre de cofondateurs à la création.
- Le nombre de femme parmi les cofondateurs à la création.
- Les tranches d'âge représentées dans l'équipe des cofondateurs à la création.

- L'expérience professionnelle dans l'équipe des cofondateurs à la création.
- Les formations représentées dans l'équipe des cofondateurs à la création.
- Les niveaux de diplôme représentés dans l'équipe des cofondateurs à la création.

À la demande de plusieurs structures, les niveaux de diplômes ont été détaillés dans les tranches supérieures, notamment pour permettre d'indiquer des diplômes de niveau MBA ou doctorat.

Le questionnaire annuel est allégé sur la description de l'équipe dirigeante.

Il ne comporte plus que 2 questions, auxquelles le dirigeant de l'entreprise doit pouvoir répondre facilement. Elles permettent de savoir si des modifications de l'équipe dirigeante sont intervenues par rapport à l'équipe des cofondateurs, sans pour autant les détailler pour les niveaux de diplômes ou les formations. Certains indicateurs peuvent toujours être calculés précisément : la taille de l'équipe dirigeante, la mixité et la présence de femmes dans l'équipe dirigeante.

- Combien y a-t-il de personnes dans l'équipe dirigeante ? si changement depuis la création.
- Combien de femmes dans l'équipe dirigeante ? si changement depuis la création.

CONCLUSION

Bilan et perspectives pour l'observatoire des jeunes entreprises innovantes dans la Métropole du Grand Paris

À l'heure du bilan de la première année de mise en œuvre de l'observatoire et avant d'engager les deux prochaines années de test, plusieurs constats s'imposent.

De premiers résultats déjà très riches

Les premiers résultats annuels, partiels et issus de tris à plat, sont déjà très riches. Les chiffres clés en début d'étude en sont une illustration.

Ces résultats confirment des éléments connus, les précisent. 57 % des entreprises ciblées innovent dans l'offre d'un produit ou d'un service, 65 % ont levé des fonds dans l'année, 11 % ont un chiffre d'affaires d'au moins 1 million d'euros, 22 % emploient 10 personnes ETP ou plus, 18 % ont déjà déposé un brevet. Seulement 15 % des équipes dirigeantes sont mixtes, 26 % intègrent au moins une femme, 94 % intègrent un porteur de niveau BAC + 5 ou plus, 2 % un porteur de niveau inférieur à BAC + 2, 79 % un diplômé d'école d'ingénieur et/ou d'école de commerce, 46 % sont composées d'entrepreneurs sans expérience entrepreneuriale préalable.

L'observatoire donne aussi la possibilité de croiser les informations, un travail juste ébauché à ce stade, par un focus sur les entreprises en croissance. Il montre que les entreprises du panel qui présentent à la fois un chiffre d'affaires annuel de plus de 500 K€ en 2018, ont levé plus d'1 million d'euros dans l'année et emploient au moins 10 personnes à temps plein représentent

6 % des entreprises ciblées et ont en commun d'autres caractéristiques : elles sont plus âgées que la moyenne et ont été accompagnées depuis plus longtemps, elles bénéficient plus souvent d'une expérience entrepreneuriale antérieure et l'équipe dirigeante est plus souvent composée de plusieurs entrepreneurs. Elles sont aussi beaucoup plus souvent présentes à l'international.

Une méthode coconstruite et évolutive à affiner

La méthode retenue, coconstruite et qui s'affine, apparaît pertinente et adaptée à un sujet aussi vaste et avec un observatoire dont l'objet peut évoluer. Elle permet à des structures de l'écosystème d'innovation de partager une information et d'échanger autour d'éléments consolidés. La première réunion de bilan et de retours d'expérience du 26 novembre 2019 à l'Apur en a fait la démonstration.

Les mesures de confidentialité des résultats avec différents niveaux de partage : public pour les données agrégées sur les structures, les entreprises et les entrepreneurs, confidentiel pour les résultats propres à chaque structure, a bien fonctionné.

Au total, développer un tel observatoire s'avère possible, ce qui n'était pas forcément évident début 2018, à l'origine du projet. Cette première année apparaît un peu comme une preuve de concept. Et la démarche pourrait aussi intéresser d'autres métropoles françaises.

Plusieurs évolutions sont envisagées :

Une clarification du périmètre de l'observatoire

La diversité des modèles d'accompagnement interroge le périmètre de l'observatoire et la cohérence des indicateurs calculés. Dans sa forme actuelle, l'observatoire apparaît davantage adapté aux entreprises accompagnées individuellement ou hébergées sur des durées suffisamment longues. Il n'est pas adapté à l'analyse de l'accompagnement collectif ou à l'étude des communautés d'entrepreneurs et d'acteurs, y compris d'ailleurs dans les tiers-lieux qui peuvent également jouer un rôle d'appui aux entreprises innovantes.

L'observatoire pourrait cibler dans la phase test le parcours des entreprises innovantes accompagnées individuellement ou hébergées sur une période déterminée suffisamment longue et donc les structures d'appui qui proposent ces services.

Une évolution du questionnaire a été jugée souhaitable

Certaines thématiques ont été moins bien renseignées : les parcours immobiliers, les données financières, ce qui a conduit à calculer les indicateurs sur un sous-panel consolidé. Le renseignement des données sur les porteurs de projets s'est avéré très chronophage.

Pour donner suite aux retours d'expériences des structures, le questionnaire 2020 est à la fois plus précis (format des données financières), plus détaillé sur certains points mais comporte au total moins de questions. Cette diminution est rendue possible par une spécialisation du questionnaire en fonction du

moment où il intervient dans le parcours de l'entreprise :

- un questionnaire à l'arrivée de l'entreprise dans la structure, soumis une seule fois : il comporte une vingtaine de questions ;
- un questionnaire annuel qui peut être soumis plusieurs fois si l'entreprise est accompagnée plusieurs années : il comporte moins de 30 questions ;
- un questionnaire en sortie d'accompagnement, soumis une fois qui cible le parcours immobilier des entreprises et que l'Apur propose d'administrer en direct en 2020 : il comporte une quinzaine de questions.

Le questionnaire à l'arrivée cible expressément l'équipe des cofondateurs et donne les premiers jalons pour reconstituer le parcours de l'entreprise. Le questionnaire annuel permet en regard de déterminer les principales évolutions intervenues. Le questionnaire en sortie documente la recherche de locaux des jeunes entreprises innovantes et les solutions trouvées, une difficulté souvent pointée comme un frein à la croissance des entreprises.

Les modalités de collecte

La collecte des données sur les entreprises innovantes accompagnées requiert du temps de la part des structures et des entreprises innovantes auquel s'ajoute un temps de traitement et d'analyse des données de la part de l'Apur. Ils ont été sous-estimés pour cette première année de mise en œuvre et les calendriers ont été difficiles à tenir. Le temps passé se réduira sans doute à l'avenir mais l'observatoire constitue nécessairement un investissement collectif.

L'outil de saisie simple qui consistait en un fichier excel ou un questionnaire d'enquête web a suscité de nombreuses remarques auxquelles il est difficile d'apporter une réponse univoque car il y a presque autant d'outils de gestion que de structures dans le panel. Pour 2020, la solution préconisée par plusieurs struc-

tures, visant à faire évoluer leurs propres outils de gestion pour simplifier la collecte et la transmission de données à l'avenir est sans doute la piste à privilégier. L'Apur peut aussi prévoir une assistance si besoin en cours de collecte.

Perspectives 2020

Consolider les analyses

En 2020, il s'agit de consolider les acquis de l'observatoire : mise à jour et consolidation des données, calcul de premières évolutions, analyse des résultats des nouveaux items du questionnaire.

Au-delà de l'information consolidée sur les entreprises suivies, les possibilités d'études complémentaires offertes par l'observatoire sont nombreuses : suivi d'un panel d'alumni, réalisation d'études ciblées sur quelques thèmes à déterminer, enquête complémentaire sur les parcours immobiliers des entreprises en sortie d'accompagnement.

Lors de la présentation des résultats de l'étude à un comité des partenaires élargi, le 3 mars 2020, plusieurs autres thèmes ont été mentionnés par les participants. Ils interrogent aussi la proposition de valeur des structures situées hors Paris.

En contrepoint de l'importance du rééquilibrage du panel hors Paris, la composante territoriale de l'observatoire a été soulignée. Au-delà du suivi du parcours immobilier des entreprises et de la localisation des emplois, l'observatoire pourrait davantage expliciter les relations entre les entreprises innovantes, leur structure d'appui, leur territoire d'implantation : la possibilité d'expérimentation intervient-elle dans le choix de la structure d'appui, les ressources du territoire sont-elles utilisées par les entreprises ?

L'observatoire pourrait aussi documenter les parcours d'accompagnement des entreprises expliciter les motivations qui poussent une entreprise à chan-

ger de structure : obligation de partir, recherche d'un hébergement, complémentarité de l'accompagnement ?

Au total, pour la suite des travaux de l'observatoire, plusieurs axes de travail pourraient être pris en compte simultanément :

- un axe de travail thématique avec de nouveaux croisements d'indicateurs : mieux comprendre, mesurer, documenter, identifier des facteurs de succès et les freins au développement des entreprises et leurs besoins ;
- un axe de travail sur les structures d'appui, avec à la clé la question de la proposition de valeur de ces structures en regard des besoins des entreprises, de leurs propres capacités, de leur positionnement au sein d'un écosystème de lieux d'appui qui se diversifie ;
- un axe de travail territorial ou de développement local qui interroge la nature des liens entre les entreprises, les structures et les territoires dans lesquels elles sont implantées, en synergies, en ressources mobilisées (immobilier, autres lieux, possibilités d'expérimentation...), en retombées.

Élargir le panel des structures qui participent : un enjeu stratégique

L'appui des collectivités a été déterminant pour convaincre les structures de participer à l'observatoire en 2019 : la Ville de Paris, l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre ou celui d'Est Ensemble. Élargir ce panel en 2020 et 2021 requiert un soutien actif des grands acteurs de l'écosystème et de tous les territoires de la Métropole. La question se pose notamment pour les structures privées, sans liens avec les collectivités.

Parmi les pistes de travail envisagées lors de la réunion du 3 mars 2020 figurent notamment un mailling de l'Apur auprès des structures d'appui de la Métropole, avec la transmission du bilan 2019 et si possible un soutien des collectivités, de la Métropole du Grand Paris et des Établissements Publics Territoriaux.

ANNEXE

OBSERVATOIRE DES ENTREPRISES INNOVANTES QUESTIONNAIRE 2020

Le questionnaire 2020 est organisé différemment pour alléger et clarifier les informations demandées. Il est organisé en trois parties :

- Un questionnaire à l'arrivée de l'entreprise dans la structure, soumis une fois.
- Un questionnaire annuel qui peut être soumis plusieurs fois si l'entreprise est accompagnée plusieurs années.
- Un questionnaire en sortie d'accompagnement, soumis une fois (que l'Apur propose d'administrer en direct sur la base d'une liste mail).

Questionnaire à l'entrée dans la structure (à ne remplir qu'une fois)

	Format
Nom de la structure	Texte
Nom de l'entreprise	Texte
Numero Siren de l'entreprise	Numéro à 9 chiffres
Adresse mail de l'entreprise	
Entreprise vue comme innovante par la structure	{Oui ; Non}
Principal domaine d'innovation de l'entreprise	{Produit ; service ; Procédé, organisation ; Marketing, commerce ; Modèle d'affaires ; technologie ; Innovation sociale}
Date de création de l'entreprise (date d'immatriculation)	jj/mm/aaaa
Localisation de l'entreprise à sa création (code postal)	Code postal en France, 99999 pour l'étranger
Nombre de cofondateurs à la création ?	{1 ; 2 ; 3 ; 4 ou plus}
Nombre de femme parmi les cofondateurs à la création	{0 ; 1 ; 2 ; 3 ; 4 ou plus}
Tranches d'âge représentées dans l'équipe des cofondateurs à la création	{18 à 25 ans ; 26 à 30 ans ; 31 à 35 ans ; 36 à 40 ans ; 41 à 50 ans ; > 50 ans ; ne se prononce pas} Réponse multiple
Expérience professionnelle dans l'équipe des cofondateurs à la création	{salariée et entrepreneuriale ; salariée uniquement ; entrepreneuriale uniquement ; aucune}
Formations représentées dans l'équipe des cofondateurs à la création	{école d'ingénieurs ; école de commerce ; autres grandes écoles ; université ; autres} Réponse multiple
Niveaux de diplôme représentés dans l'équipe des cofondateurs à la création	{< BAC ; BAC à BAC +4 ; BAC +5 ; BAC +6 / BAC + 7 (MBA,...) ; BAC +8 et plus (doctorat...)} Réponse multiple
Date d'entrée dans la structure	jj/mm/aaaa
Description de l'activité de l'entreprise à l'entrée (pitch)	Texte
Effectif en équivalent temps plein (ETP) à l'entrée	Nombre
Chiffre d'affaires sur les 12 derniers mois, à l'entrée	En euros, 0 si pas de CA
L'entreprise a-t-elle déjà levé des fonds privés ?	{Oui/Non}
Si oui, de quel montant (cumul) ?	Somme cumulée en euros, si pas de fonds levés, indiquer 0
Stade de développement commercial de l'entreprise à son arrivée	{idée ; prototype finalisé ; utilisateurs/clients non payants ; mise sur le marché et/ou clients payants ; rentabilité}
L'entreprise a-t-elle été accompagnée par une autre structure ou un autre programme auparavant ?	Texte

Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – traitement Apur

Questionnaire annuel

	Format
Nom de la structure	Texte
Nom de l'entreprise	Texte
Numero Siren de l'entreprise	Numéro à 9 chiffres
Adresse mail de l'entreprise	
Entreprise accompagnée individuellement par la structure	{Oui/Non}
Entreprise hébergée par la structure	{Oui, en partie ; Oui, en totalité ; Non}
L'entreprise a-t-elle été rachetée en 2019 ?	{Oui/Non}
Entreprise radiée dans l'année	{Oui/Non}
En 2019, combien y a-t-il de personnes dans l'équipe dirigeante ? Si changement depuis la création	{1 ; 2 ; 3...}
Combien de femmes dans l'équipe dirigeante ? Si changement depuis la création	{0 ; 1 ; 2 ; 3...}
Effectif total en ETP (équivalent temps plein) fin 2019	Si un poste de stagiaire est récurrent, il est compté comme ETP
Ventillation des effectifs par niveaux de diplômes ?	{< BAC ; BAC à BAC +2 ; BAC +3 / BAC +4 ; BAC +5 ; BAC +6 / BAC + 7 (MBA...) ; BAC + 8 et plus (doctorat...)} Réponse multiple
Montant du chiffre d'affaires 2019 en €	En euro, 0 si pas de CA
Montant cumulé des fonds publics levés en 2019, y compris prêts d'honneur	En euros, 0 si pas de fonds publics levés
Montant cumulé des fonds privés levés en 2019	En euros, 0 si pas de fonds publics levés
Si des fonds privés ont été levés, s'agit-il :	{1 ^{re} levée ; 2 ^e levée ; 3 ^e levée ; autres} si plusieurs levées, indiquer la dernière
Présence à l'international	{non ; oui, bureaux ; oui, collaborateurs ; oui, marché ; autres} Réponse multiple
Stade de développement commercial atteint fin 2019	{idée ; prototype finalisé ; utilisateurs/clients non payants ; mise sur le marché et/ou clients payants ; rentabilité}
Collaboration avec la recherche publique	{non ; oui, collaboration avec un laboratoire de recherche ; oui, stagiaire ou salarié en thèse Ciffre ou doctorant ; oui, technologie issue de la recherche publique ; oui, autres} Réponse multiple
Projet ayant fait l'objet d'un dépôt de brevet depuis sa création	{Oui/Non}
L'entreprise a-t-elle un impact environnemental ou sociétal «positif» ?	{Oui/Non}
Si oui, dans quels domaines ? Exemples : énergie, mobilité, santé, alimentation, économie circulaire, commerce, inclusion, éducation, culture...	Texte
Comment décririez-vous cet impact positif ?	Texte
L'entreprise a-t-elle été accompagnée par une autre structure dans l'année ?	Texte
L'entreprise appartient-elle à un pôle de compétitivité ?	{Non ; Cap Digital ; Systematic ; Medicen ; autre pôle} Réponse multiple
L'entreprise est-elle sortie d'accompagnement au cours de l'année 2019 ?	{Non ; Oui}
Date de sortie de la structure	jj/mm/aaaa

Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – traitement Apur

Pour les entreprises sorties d'accompagnement en 2019

	Format
Nom de la structure	Texte
Nom de l'entreprise	Texte
Numero Siren de l'entreprise	Numéro à 9 chiffres
Adresse mail de l'entreprise	
Actuellement, où est situé le siège principal de l'entreprise ?	Code postal (France) ou 99999 pour l'étranger
L'entreprise est-elle multi site ?	{Oui ; Non}
En sortie d'accompagnement, avez-vous cherché des locaux pour votre entreprise ?	{Oui ; Non}
Quels ont été / sont vos critères prioritaires d'implantation ?	{la desserte en transport en commun ; la centralité ; un quartier animé ; des locaux originaux ; le rapport prix/surface ; la flexibilité ; autres critères} Critères croisés avec priorité 1, priorité 2,... priorité 5
Précisez le type d'hébergement actuel	{bureaux traditionnels ; hôtel d'entreprises ou d'activité ; espace de coworking ; autre structure d'accompagnement ; domicile ; sans (nomade) ; autres} Réponse multiple
Le statut d'occupation actuel	{propriétaire ; locataire ; sous-locataire ; hébergé à titre gratuit ; autre}
La surface en m ² des locaux actuels	Nombre
Le nombre de postes de travail des locaux actuels	Nombre
Si l'entreprise est locataire, quel est le prix de la location ?	En euros, préciser l'unité (exemple : euros par m ² et par an; euros par poste de travail et par mois...)
Quel est votre retour d'expérience sur la recherche de locaux pour votre entreprise ? Par quels intermédiaires êtes-vous passés ? Avez-vous des suggestions ?	Texte

Source : Observatoire des entreprises innovantes dans la MGP – traitement Apur

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



Observatoire des jeunes entreprises innovantes dans le Grand Paris

BILAN 2019 PREMIÈRE ANNÉE DE TEST

L'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) s'est engagé en 2016 dans une démarche d'observation de l'innovation à Paris et dans la Métropole du Grand Paris (MGP). Elle se traduit notamment par la mise en œuvre d'un observatoire des jeunes entreprises innovantes coconstruit avec les structures d'appui – incubateurs, pépinières, plateformes d'innovation – qui les accompagnent.

Cet observatoire poursuit plusieurs objectifs : constituer un panorama dynamique des entreprises innovantes et des structures qui les accompagnent à l'échelle de la Métropole du Grand Paris et de ses territoires ; disposer de données plus fiables et actualisées sur le parcours des entreprises ; mieux répondre aux besoins des entreprises ; faciliter le travail des structures dans la remontée des données et le partage de l'information ou encore identifier des panels d'entreprises pour mener des études complémentaires sur des sujets ciblés. Il a vocation à s'inscrire dans la durée et à mesurer des évolutions. Après avoir défini une méthode de construction de l'observatoire en 2018, il a été décidé de tester sa mise en œuvre pendant 3 ans, de 2019 à 2021.

En 2019, un échantillon d'une trentaine de structures d'appui de la MGP a participé à ces travaux et répondu au questionnaire sur la base du volontariat. Elles représentent le quart des structures de la Métropole. Cette étude présente les premiers résultats obtenus. À ce stade, l'observatoire ne permet pas encore de calculer des évolutions mais il renseigne déjà de nombreuses thématiques : le profil des entrepreneurs et des entreprises, leur développement et leur croissance, leur secteur d'activité, leur relation à l'écosystème... Ces résultats confirment des éléments connus, les précisent, les enrichissent. Ainsi 57 % des entreprises ciblées innovent dans l'offre d'un produit ou d'un service, 65 % ont levé des fonds dans l'année, 11 % ont un chiffre d'affaires d'au moins 1 million d'euros, 22 % emploient 10 personnes ETP ou plus, 18 % ont déjà déposé un brevet. Seulement 15 % des équipes dirigeantes sont mixtes, 26 % intègrent au moins une femme, 94 % intègrent un porteur avec un diplôme BAC +5 ou plus, 2 % un porteur de niveau inférieur à BAC + 2, 79 % un diplômé d'école d'ingénieur et/ou d'école de commerce, 46 % sont composées d'entrepreneurs sans expérience entrepreneuriale préalable. L'observatoire permet aussi de croiser les informations, un travail juste ébauché à ce stade par un focus sur les entreprises en croissance.

Les retours d'expérience des structures sur la collecte de données 2019 ont permis de faire évoluer le questionnaire et de l'optimiser. Une version remaniée sera proposée en 2020 pour la seconde année de test.

L'ambition de l'observatoire implique d'élargir le panel des structures qui participent pour augmenter le nombre d'entreprises innovantes observées. Cet objectif requiert un soutien actif des grands acteurs de l'écosystème sur l'ensemble des territoires de la Métropole.

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

